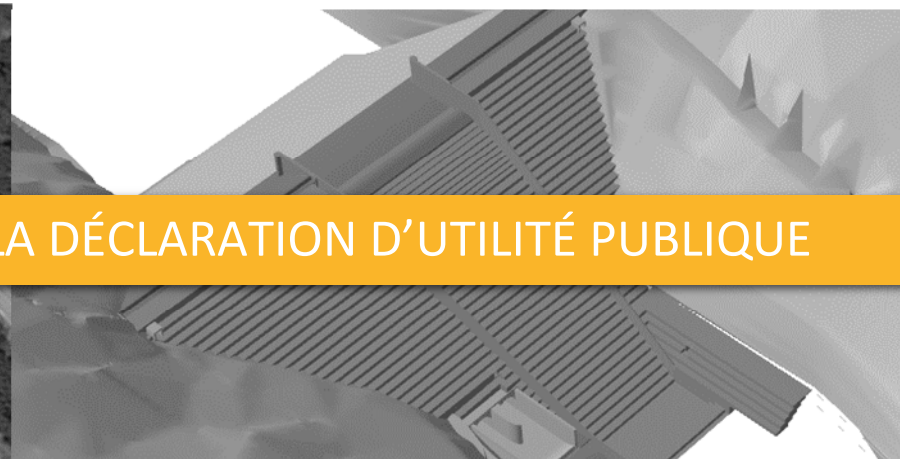




# SÉCURISATION DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORME PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CECILE D'ANDORGE ET DES CAMBOUS



Pièce **G**



DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

**BILAN DE LA CONCERTATION**

CHANGER LE SENS  
DE VOTRE QUOTIDIEN 



BRL ingénierie

1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001  
30001 NÎMES CEDEX 5

Cotraitant 1

Date du document	18/01/2021
Contact	Gilles PAHIN / Odile GOEDERT-WESTON

Titre du document	DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
Référence du document :	7_PièceH_BilanConcertation_V4.docx
Indice :	4

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
18/01/2021	1	Création du document	OGO	GPA
17/03/2022	2a	Insertion rapports MOE	OGO / MCA	GPA
22/04/2022	2b	Retours CD 30 sur V2a	OGO / MCA	GPA
02/05/2023	3a	Intégration des retours des Services État oct. 2022+ évolution du projet	OGO	GPA
23/05/2023	4	Reprises suite aux retours du CD 30 (15/05/2023)	OGO	GPA

# DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

## Pièce G : Bilan de la concertation

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC .....</b>	<b>2</b>
2.1	LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION ET D'INFORMATION MIS EN PLACE .....	2
2.2	L'ANNONCE DE LA CONCERTATION .....	6
<b>3</b>	<b>BILAN DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>8</b>
3.1	LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION .....	8
3.2	LES POINTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE DANS LE PROJET .....	12
3.3	SYNTHÈSE DES ÉCHANGES .....	18

## 1 PRÉAMBULE

Cette pièce répond aux exigences de l'article R.123-8, alinéa 5° du code de l'environnement.

Cet alinéa prévoit en effet que le dossier d'enquête doit comprendre :

*« [...] Le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L. 121-8 à L. 121-15, de la concertation préalable définie à l'article L. 121-16 ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Il comprend également l'acte prévu à l'article L. 121-13. Lorsque aucun débat public ou lorsque aucune concertation préalable n'a eu lieu, le dossier le mentionne ».*

La présente pièce détaille :

- les modalités de la concertation préalable du public, initiée par le Maître d'Ouvrage, pour le projet soumis à enquête,
- le bilan de la concertation, opérée sur la période du 3 mai au 31 juillet 2021, détaillant :
  - les grands enseignements de la démarche,
  - et les **points de vigilance / attentes exprimés par le public, lesquels ont été intégrés dans la conception du projet.**

## 2 MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC

### 2.1 LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION ET D'INFORMATION MIS EN PLACE

Le Conseil Départemental du Gard, en tant que personne publique responsable du projet soumis à enquête publique; a engagé sur la période **du 3 mai au 31 juillet 2021, une démarche d'information et de participation** avec le grand public et les partenaires du projet, avant la présente enquête publique.

Cette démarche a été initiée de façon **volontaire** par le Conseil du Département du Gard, pour **instaurer une dynamique de participation et d'information** au plus proche du territoire, pour un projet connu et partagé par tous.

L'objectif de ce **dialogue interactif** était :

- d'expliquer les enjeux du projet, et la solution technique retenue pour sécuriser le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge,
- d'informer les acteurs du territoire sur les études engagées,
- de se projeter sur le phasage des chantiers à venir,
- et, d'identifier les différents points de vigilance à prendre en compte, jusqu'à l'achèvement des travaux.

Cette concertation a aussi permis au public et aux partenaires du projet, de participer et de débattre sur les différentes phases de travaux et sur l'avenir du site, une fois les travaux terminés.

**À cette fin, plusieurs dispositifs de concertation ont été mis en place**, tous contribuant à partager et expliquer le projet pour anticiper les impacts des travaux et enrichir le projet.

Ces dispositifs ont consisté en :

- **des entretiens bilatéraux avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire ainsi que les partenaires du projet ;**
- **une réunion avec les partenaires du projet, qui s'est tenue le 6 mai 2021 ;**
- **Une réunion avec le grand public, qui s'est tenue le 27 mai 2021 ;**

- une plateforme de concertation sur [www.colidee.com/cd30](http://www.colidee.com/cd30) ;
- des registres de concertation et de l'affichage dans les Mairies et Collectivités du territoire concerné ;
- des outils de vulgarisation et de pédagogie (plaquette, film explicatif) pour expliquer le projet et la solution retenue.

#### *Entretiens bilatéraux avec les élus et les acteurs du territoire*

En amont de la concertation, une dizaine d'entretiens bilatéraux ont été réalisés, en avril 2021 avec les acteurs du territoire (élus, associations, représentant des activités économiques) pour :

- expliquer le projet et son bien-fondé,
- informer sur la solution technique retenue et le calendrier du projet.

Ces entretiens semi-directifs ont été effectués en visioconférence, par un membre de l'équipe du projet du Département et le cabinet ETHICS Group, auprès des acteurs suivants :

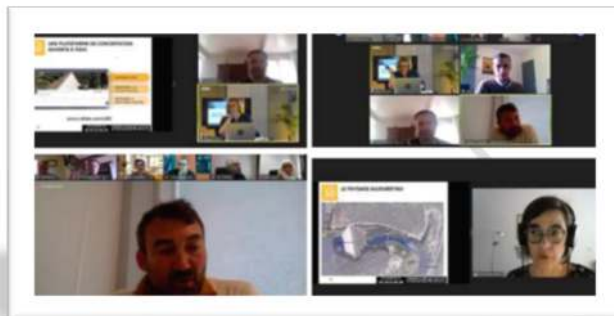
- Madame la Vice-Présidente déléguée à l'environnement et la prévention des risques,
- Monsieur le Président d'Alès Agglomération,
- Monsieur le Maire de La Grand-Combe,
- Monsieur le Maire de Sainte-Cécile d'Andorge,
- Monsieur le Maire de Branoux-les-Taillades,
- Monsieur le Maire Laval-Pradel,
- Monsieur le Directeur de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons
- La Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN),
- La Fédération de Pêche du Gard.

➔ Ces premiers entretiens ont permis de faire émerger **des premiers points de vigilance et leviers**, cf. § suivants, notamment sur la phase travaux, et de mettre en exergue les attentes des acteurs du territoire, dans la mise en œuvre du projet, soumis à la présente enquête publique.

## 2. MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC

### Réunion du 06 mai 2021 avec les partenaires

Compte-tenu du contexte sanitaire, cette rencontre a été conduite en format 100% digital



Cette réunion a permis de réunir **une cinquantaine de partenaires**. La liste des participants et le compte-rendu de réunion est présenté en *Annexe 1 de la présente pièce*.

Ce temps d'échange avait pour objet :

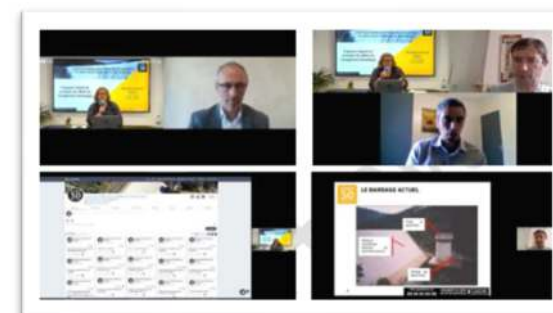
- La présentation du projet soumis à enquête publique, la solution technique retenue et les premières réflexions envisagées sur les aménagements paysagers, une fois les travaux terminés,
- La présentation du dispositif de participation ;
- L'identification des premiers points de vigilance concernant les travaux.

La réunion en digital, d'une durée de 2h30, s'est déroulée en 5 temps :

- Une présentation du contexte dans lequel s'inscrit le projet,
- Une présentation de la solution technique retenue et des aménagements paysagers prévus par les bureaux d'études ingénierie et paysage ;
- Une présentation du dispositif de concertation associé,
- Un temps de questions-réponses avec les partenaires ;
- Un atelier de travail en petits groupes autour des deux thématiques relatives à l'avenir du site :
  - Quels points de vigilance du chantier sur mes activités ? Quels leviers pour réduire ou compenser la phase de travaux sur mon activité ?
  - Quelle vision du site et de ses usages à la fin des travaux ? Quelles plus-values les travaux pourraient-ils apporter au site et à ses différents usages ?

### Réunion d'information auprès du Grand Public, le 27 mai 2021

Compte-tenu du contexte sanitaire, cette rencontre a été conduite en format 100% digital.



Cette réunion a réuni **une dizaine de personnes**. La liste des participants et le compte-rendu de réunion est présenté en *Annexe 2 de la présente pièce*.

Les objectifs et le déroulé de cette réunion étaient identiques à ceux de la réunion précédente.

*Nota : Si la réunion avec le Grand public reposait sur un format très pédagogique, particulièrement apprécié par les participants, elle a toutefois pâti de ne pouvoir se tenir en présentiel sur le territoire même.*

### La plateforme de concertation

La plateforme de concertation [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30) est venue **soutenir la dynamique d'information et de participation autour du projet**, soumis à enquête publique.



Source : [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30)

Accessible à tous, cette plateforme a permis à tout un chacun :

- **de s'informer de manière continue** grâce à la documentation explicative et aux rediffusions de la concertation disponibles,
- **et de participer / échanger librement sur le projet.**

La plateforme a mis à disposition toute la documentation nécessaire à la bonne compréhension du projet, au travers de l'onglet « Présentation ». Ont notamment été mis à disposition du public :

- **La plaquette de présentation du projet ;**
- **Des éléments de contexte relatifs au projet ;**
- **La présentation du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge et de son histoire ;**
- **La présentation de la solution technique retenue ;**
- **La présentation du plan « Eau et Climat 3.0 » dans lequel s'inscrit le projet ;**
- **La présentation du calendrier du projet ;**
- **La Déclaration d'Intention et l'avis de concertation ;**
- **La présentation du dispositif de concertation ;**
- **Le compte-rendu des deux réunions avec les partenaires et le public ;**
- **Un film pédagogique présentant la solution retenue.**

En termes de participation, la plateforme de concertation a permis à chacun de partager ses idées sur le projet, **lors des réunions publiques mais également tout au long de la concertation.**

Au total, **ce sont une centaine de contributions et remarques qui ont été postées.**

Pendant toute la durée de la concertation, la plateforme de participation a été mise à jour régulièrement, afin d'assurer une bonne transmission et vulgarisation de l'information pour rendre les informations accessibles / compréhensibles à / pour tous ;

### Les registres de concertation

Pour compléter ce dispositif digital, et compte-tenu du contexte sanitaire qui ne permettait pas de tenir des réunions de proximité, des registres physiques de concertation ont été placés aux sièges sociaux de 14 collectivités du territoire, **dans le but, de recueillir les observations du public qui n'aurait pas accès aux outils numériques.** Ces registres ont été déposés dans :

- Une douzaine de mairies,
- au Conseil Départemental du Gard,
- et dans les locaux de l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Gardons.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, les observations pouvaient aussi être directement transmises aux adresses suivantes :

- Par courrier : Département du Gard DEVPN - Direction de l'eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel - 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9 ;
- Par courriel : concertation@gard.fr.



Source : Registre de concertation



## 2. MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC

### Les outils de présentation du projet : la plaquette et le film

Également, pour faciliter la compréhension du projet par le grand public, deux outils de présentation du projet ont aussi été élaborés et demeurent disponibles sur la plateforme de participation [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30) : une vidéo pédagogique (film de présentation) et une plaquette de présentation du projet.

#### ■ Le film de présentation du projet,

Le film a pour objectif de présenter le projet de manière ludique et pédagogique et d'expliquer le dispositif d'information et de participation.

Son format court et son animation en motion design font de ce film un support de présentation, facile d'accès et par conséquent, largement communicable.

Ce film fait notamment état de l'historique du projet, présente la solution retenue et expose le dispositif d'information et de participation déployé à destination du public.

Ce film a été diffusé lors de la réunion grand public avant d'être mis en ligne sur la plateforme de participation [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30) et le site internet du Département du Gard.



Source : <https://colidee.com/>

#### ■ La plaquette de présentation du projet,

Cette plaquette s'inscrit également dans la dynamique d'informations initiée par le Conseil Départemental du Gard sur le projet.

Publiée au lancement de la phase de concertation, cette plaquette :

- donne une vision du contexte et de l'historique du projet,
- présente la solution technique retenue, le calendrier du projet,
- ainsi que le dispositif de participation et d'information mis en place.

En termes de diffusion, la plaquette a été envoyée aux partenaires, et demeure disponible sur le site web du Conseil Départemental du Gard ainsi que sur [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30).

**COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE D'ANDORGE ET DES CAMBOUS** **GARD 30** Département

**PRÉPARER L'AVENIR ET ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le climat de type méditerranéen est particulièrement exposé à l'influence du changement climatique.

Le Département et toute la moitié sud de la France enregistrent aujourd'hui des alternances d'épisodes pluvieux plus intenses et des périodes de sécheresse plus sévères qui perturbent les milieux naturels et les activités humaines.

Conscient du bouleversement du régime des précipitations, qui peut se traduire malheureusement par des épisodes catastrophiques de pluies torrentielles, le Département du Gard a engagé très tôt

une réflexion portant sur l'évolution de ces régimes hydrologiques et de leurs impacts potentiels pour les années à venir.

Sur le volet inondations, le Département a mis en place de nombreuses actions de prévention : gestion des barrages, financement des ouvrages de protection des crues, action de sensibilisation, information et mesures de protection individuelles...

Aujourd'hui, le Département du Gard souhaite poursuivre l'adaptabilité de son territoire au changement climatique et augmenter la capacité hydraulique du barrage d'Andorge sur le Gardon d'Alès.

**LE BARRAGE DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE, UN SITE MAJEUR POUR LA BONNE GESTION DES INONDATIONS**

Après les catastrophiques inondations de 1958, le Département du Gard a lancé un vaste programme de protection contre les inondations avec la construction de 5 barrages, dont celui de Sainte-Cécile-d'Andorge.

Il a été achevé en 1967 sur le Gardon d'Alès. Il s'agit d'un barrage en remblai de classe A de 45 mètres de hauteur et de 154 mètres de longueur en crête.

Sa principale fonction est l'écroulement des crues. Lors d'événements pluvieux, il permet de stocker temporairement d'importants volumes d'eau et de diminuer les vitesses d'écoulement. Il joue également un rôle important dans le soutien d'étiage.

Il contribue ainsi à sécuriser les communes situées à l'aval, notamment la Grand-Combe et Alès.



## 2.2 L'ANNONCE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable du public initiée par le Conseil Départemental du Gard a fait l'objet **d'une annonce dans la presse et d'une diffusion via les supports de communication du Département du Gard.**

Elle a également été diffusée sur le territoire, grâce au relais partenarial des mairies et de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Gardons.

### Annnonce générale de la concertation

#### ■ Relations presse,

Le Conseil Départemental du Gard a partagé mi-mai 2021 à la presse locale, régionale et nationale un communiqué de presse et un dossier de presse annonçant la réunion publique du **27 mai 2021**, évoquée ci-avant et expliquant les grandes lignes du projet ainsi que le dispositif de concertation associé.

➔ **L'objectif** : informer le plus largement possible pour obtenir un maximum de participations et d'expression à la concertation, malgré les contraintes sanitaires ne permettant pas de tenir une réunion publique en présentiel sur le territoire.

### QUELQUES RETOMBÉES PRESSE...



#### ■ Billet web,

Le Conseil Départemental du Gard a publié sur son site internet plusieurs pages expliquant la démarche, et annonçant le dispositif de participation dont la réunion Grand public évoquée ci-avant, et renvoyant vers la plateforme de participation [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30).

La déclaration d'intention et l'avis de concertation y sont aussi disponibles. La déclaration d'intention est présentée *en Annexe 3, de la présente pièce.*



Communiqué et dossier de presse



## 2. MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC

### Le relais des mairies

Afin de permettre une large information sur la concertation dans les territoires et d'assurer la diffusion de l'information dans les communes concernées, **les mairies ont aussi activement participé au lancement de la dynamique de concertation.**

Pour cela, les mairies concernées par les travaux du projet de sécurisation des barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous, ont d'abord **diffusé l'avis de concertation sur leurs panneaux d'affichage**, puis ont largement **relayé la date de la réunion publique**, que ce soit sur leurs sites internet, dans leurs bulletins municipaux pour certaines ou par l'affichage et la mise à disposition de supports au sein de leurs locaux (affiches et registres de concertations).

La figure suivante permet de donner quelques chiffres clés à retenir, pour quantifier le dispositif d'information – participation du public, mis en place par le Conseil Départemental du Gard.

Figure 1 : Chiffres clés du dispositif mis en place par le Conseil Départemental du Gard dans le cadre du projet soumis à l'enquête publique



## 3 BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation est disponible **dans son intégralité** sur la plateforme [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30) et est présenté *en Annexe 4 de la présente pièce.*

Le Compte-rendu de la réunion publique de restitution du bilan de la concertation est versé en *Annexe 3 de la présente pièce.*

Sont synthétisés ci-après, les éléments clefs à retenir du bilan de la concertation.

### 3.1 LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

#### 3.1.1 UN BON ACCUEIL DE LA CONCERTATION ET DE SON DISPOSITIF

Cette phase de concertation, qui rappelons-le, est à l'initiative du Conseil départemental du Gard, a trouvé un **bon accueil**, aussi bien auprès des partenaires, des élus, des acteurs socio-économiques que du Grand public rencontré.

**L'opportunité de réaliser des travaux** et d'une rénovation du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge est connue depuis de nombreuses années via la presse ou le relais des élus, **mais ne faisait pas l'objet d'une communication quelconque.** Elle était simplement couverte par la presse, au gré de l'actualité des études et des prises de paroles politiques sur le sujet.

Les partenaires et le Grand public ont notamment :

- salué l'opportunité saisie par le Conseil départemental du Gard de communiquer plus amplement sur ce projet et sur son actualité,
- été sensibles à l'effort de vulgarisation fait lors de cette phase d'information-communication pour présenter de manière pédagogique la solution retenue.

#### 3.1.2 L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉMARCHÉ ET LA SOLUTION RETENUE



##### Un site bien connu et prisé par les habitants du territoire

Tous les élus semblent s'accorder sur le fait que le barrage de Sainte-Cécile, construit en 1967 **fait « partie intégrante du territoire »**.

Le barrage est bien connu pour son rôle de « *protection contre les inondations, même si la mémoire du risque tend à s'amenuiser* ».

Tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire qu'il s'agit « *d'un ouvrage protecteur majeur en cas inondation* » et qu'il est « **parfaitement géré en termes d'entretien et de crue** ».

Certains élus et partenaires, tels que la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN), déplorent toutefois certains engravements et embâcles sur le Barrage de Sainte-Cécile, ce qui pourrait laisser penser au grand public que « *celui-ci n'est pas convenablement entretenu, alors qu'il n'y a rien à dire* ».

Le Barrage des Cambous et surtout sa retenue, semblent être perçus par les habitants comme « **un endroit prisé localement avec des activités appréciées de loisirs** ».

Les élus soulignent également le **rôle touristique et l'intérêt que suscite le plan d'eau des Cambous**, au regard de l'attractivité du territoire. La présence de la retenue offre en effet un « *espace de loisirs et de tourisme de proximité* » pour les habitants. La gestion du Site des Deux Lacs, situé en aval du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge, en rive droite du plan d'eau des Cambous, est confiée depuis plusieurs années, à Alès Agglomération qui gère le site et ses aménagements de loisirs.

Plusieurs élus interrogés s'accordent à dire que « *le complexe hydraulique a peu changé depuis 20 ans* » et que le potentiel touristique du site de la retenue des Cambous « *semble sous-estimé* ».

Ces élus estiment que les « *activités touristiques [...] ne demandent qu'à se développer dans un site qui sera sécurisé [...] de nombreux projets ayant vus le jour sur le site mais n'ont pas été pérennisés.* »

#### **Un projet jugé indispensable, mais une solution technique retenue peu connue en amont de la concertation**

L'ensemble des élus interrogés s'accordent à dire que les travaux prévus sur le complexe hydraulique, au-delà de leur obligation réglementaire, sont « **une plus-value vis-à-vis du risque d'inondation sur le territoire** ».

Pour eux, il s'agit d'un projet « *nécessaire* » « *attendu* », à « *forte capacité de protection* », « *vital* », « *stratégique* » pour le territoire et sa protection.

Lors de la réunion avec le Grand public, **le bien-fondé du projet et de la solution retenue n'ont pas été remis en question** par les participants, ces derniers s'interrogeant davantage sur les potentiels impacts en phase travaux.

À ce titre, plusieurs élus et partenaires ont insisté sur la **nécessité d'ultra-pédagogie dans la présentation du projet** lors de la concertation avec le Grand public.

Il s'agit de bien partager le bien-fondé et le fonctionnement de l'ouvrage et ce, en amont de la présentation de la solution retenue.

Il s'agit d'expliquer notamment « *l'importance de la protection des personnes et des biens et de l'intérêt général* ».

Les élus et les partenaires ont également mentionné la nécessité, pour renforcer l'acceptabilité des travaux, de « *bien expliquer les investissements notamment à la population* ».

**Ces différentes demandes ont été prises en compte** lors de la présentation du projet et dans les différents outils de présentation du projet et ont été bien accueillies par le Grand public rencontré.

#### **Une solution technique bien comprise et qui a fait l'objet de peu d'interrogations**

Lors des différents temps d'échange, **la solution technique retenue pour le projet soumis à enquête publique, ne semblait peu, voire pas connue du territoire**, à l'exception des partenaires proches du projet et des financeurs (EPTB Gardons, État, Région) ainsi que des élus des sites concernés.

Cependant cette solution n'a fait l'objet que de **très peu de contributions ou de remarques et semble bien comprise des participants**.

Au sujet de l'**obligation réglementaire de la mise en sécurité de l'ouvrage**, le Conseil départemental du Gard a rappelé que « *ces travaux sont rendus obligatoires par la réglementation nationale. Aujourd'hui, le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge ne répond plus aux normes nationales constructives pour des barrages en remblai* ».

Concernant le rôle de protection du barrage, le Conseil Départemental du Gard a précisé que le projet a été conçu « *de manière à ne pas altérer la fonction d'écrêtement des crues jusqu'à la crue centennale. Le niveau de protection ne changeant donc pas durant la période du projet* ».

**Les contributions du public et des acteurs locaux se sont surtout concentrées sur la vision du site à la fin des travaux** et sur les points de vigilance à anticiper sur le territoire pendant la phase des travaux, lesquels sont prévus sur la période 2024 à 2028.

### 3.1.3 LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



#### Une opportunité pour l'attractivité du territoire

Plusieurs élus et partenaires, en plus de la protection qu'offrent les travaux du barrage, voient ce projet comme **une « opportunité pour le territoire »**, considérant notamment la réflexion autour du devenir du site des Deux Lacs, situé à proximité du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge et de l'aménagement paysager de ce site ;

Certaines parties prenantes considèrent en effet le projet et ses aménagements comme une opportunité économique, car ils permettraient de « **redynamiser la restauration et l'hébergement local** » à la fois « *pendant la période de travaux et après* » et de proposer « *de nouvelles activités autour du Lac des Cambous* ».

Les participants souhaitent, qu'à termes, un tourisme annuel puisse se développer autour du complexe hydraulique avec « des activités 4 saisons » et « des projets saisonniers ».

Pour les participants, le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge, à lui seul, peut être considéré comme une source d'attractivité touristique, car il s'agit d'« un barrage unique au monde ».

Un « tourisme de passionnés » pourrait être développé, à la fois en période de chantier et à l'issue du chantier, avec des « visites thématiques du barrage ».

Post-travaux, « ce tourisme industriel permettrait de visiter le barrage et montrer la qualité du travail fourni ». Ces visites pourraient être intégrées à « un circuit touristique conciliant mine et barrage ».



#### L'aménagement du complexe hydraulique en fin de travaux

Lors des réunions d'entretiens avec les élus, les partenaires et les acteurs socio-économiques du 6 mai 2021 et celle avec le Grand public du 27 mai 2021, *cf. Annexes 1 et 2 de la présente pièce*, le Conseil Départemental du Gard a rappelé que le projet soumis à l'enquête était **l'opportunité de repenser les usages et l'aménagement du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous**. Un des ateliers de concertation était même dédié à cette thématique. La réflexion s'est focalisée sur le site des Deux Lacs et de ses abords immédiats.

Plusieurs participants ont précisé que ce travail relatif à la vision prospective du site serait largement **contraint par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** et son périmètre et qu'il convient de bien l'intégrer dans la réflexion sur les usages et les aménagements.

Un des élus interrogés lors des entretiens a aussi mentionné l'obligation, en raison du « *peu de place pour aménager à cause de la montagne [de] bien calibrer les projets en fonction de l'espace disponible* ».

#### PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL DU SITE

Lors des deux temps de travail en ateliers, les participants ont constaté que **le site est « à la fois un site attractif et un espace naturel extraordinaire »**. De fait, les participants ont exprimé le souhait que cette identité naturelle puisse « *être préservée* », « *conserver l'espace naturel* ». Les participants ont également suggéré **qu'un équilibre soit trouvé entre l'attractivité touristique et la préservation de ce lieu**, sans que se créent d'oppositions entre deux visions : « *site touristique versus site préservé* ».

#### RENFORCER LES USAGES ACTUELS, EN DÉVELOPPER DE NOUVEAUX ET ANIMER LE SITE

Concernant les usages sur le site des Deux Lacs, il est **souhaité que puissent être maintenus, à l'issue des travaux, à minimum les espaces et usages déjà existants et que de nouveaux usages puissent être développés**, pour « *trouver des activités 4 saisons* » et favoriser l'attractivité touristique. Il est proposé ainsi de « *développer l'activité pêche* », « *maintenir la base nautique* » et de « *restaurer le site de baignade non surveillé mais très prisé, au moins dans les mêmes conditions qu'avant* ».

### 3. BILAN DE LA CONCERTATION

---

#### **ACCESSIBILITÉ DU SITE ET CHEMINEMENT**

Concernant l'accessibilité du site, les participants souhaitent que des **facilités puissent être mises en place en termes de stationnement**, pour « *faciliter le tourisme* » mais également pour que les mobilités douces puissent être développées (notamment marche et vélo).

#### **DES AMÉNAGEMENTS MODULABLES**

Concernant les aménagements à prévoir sur le site des Cambous, il a été fait mention de la nécessité de **créer un environnement confortable** pour les usagers du site : bancs, pontons, tables.... Toutefois, dans le cadre de la réflexion, il a été rappelé que le site se situe « *en zone rouge de PPRI* », ce qui ne permet « *pas de grands changements possibles* ».

Les participants souhaiteraient **que les installations « en dur puissent être évitées »** pour laisser place à des « *des structures durables ou modulables pour répondre à la demande des espaces de confort : bancs, pontons...* ».

En termes d'aménagement, plusieurs acteurs ont demandé la mise en place de « *panneaux d'information pédagogique* » sur les espèces présentes, les possibilités de randonnée, sur la pêche, le risque inondations...

#### **ANIMER LE SITE GRÂCE À DES ANIMATIONS LUDIQUES, PÉDAGOGIQUES ET SPORTIVES**

Les participants ont également souhaité que le site **puisse bénéficier de diverses animations** « *qui fassent vivre le site* ». Ces animations pourraient être de différentes natures : **pédagogiques, ludiques et/ou sportives**.

Plusieurs participants ont également proposé, dans « *un besoin de communication ludique* », que des **animations pédagogiques** comme des « *animations libres de prévention du fonctionnement de l'écosystème, ramassage des ordures et déchets, risque inondation, l'histoire du barrage...* » puissent être organisées sur le site.

L'un des participants à la concertation a également souhaité que le site puisse être « **un lieu de mémoire** » relatif aux inondations et qu'il puisse être utilisé dans le cadre du développement de la conscience du risque et de « *sensibiliser sur la ressource en eau et sur ses acteurs* ».



### 3.2 LES POINTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE DANS LE PROJET



#### La question de la continuité des activités sur le site en période de chantier ?

La question de la **poursuite des activités** existantes durant la phase de travaux a été largement abordée durant la concertation.

Plusieurs participants se sont interrogés sur « *l'impact du chantier sur les activités de la base nautique* », et notamment sur la « *Buvette de la zone touristique* ». Ces participants estiment que les « *interruptions des activités de loisirs vont avoir des conséquences pour les collectivités* ».

Pour certains usagers du site, « *la baisse du niveau d'eau du lac des Cambous pourrait également avoir un impact sur les activités nautiques* » d'où des craintes des prestataires d'activités nautiques qui demandent d'« *identifier la baisse du niveau du plan d'eau sur les 3 années de travaux* ».

#### PRÉCISIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

Le Site des Deux Lacs fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre le Département du Gard et la Communauté d'Alès Agglomération.

Le Département du Gard, qui est propriétaire de l'essentiel des berges du Lac a confié la gestion de la parcelle du site des Deux Lacs, à la Communauté Alès Agglomération, dans le but de favoriser l'accueil du public.

La convention, signée entre les différentes parties, le 25/11/2019, **présente un caractère précaire et révocable**. L'article 8 précise notamment [...] le Département pourra également, à tout moment sans aucun préavis, résilier la présente convention si les contraintes d'intérêt général ou de sécurité liées au fonctionnement des barrages des Cambous ou de Sainte-Cécile d'Andorge le nécessitent, en avisant Alès Agglomération par courrier recommandé ;

Si l'accès et activités nautiques et/ou de loisirs sur le Lac des Cambous seront préservés autant que possible (fonction de la hauteur du plan d'eau et des conditions de mise en sécurité des personnes), le Conseil Départemental du Gard précise toutefois que le site des Deux Lacs, qui accueillera l'essentiel des installations de chantier sera interdit d'accès à tout public et ce pendant toute la durée des travaux.

#### ➔ La question du soutien d'étiage en période de chantier ?

La question de la poursuite du **soutien d'étiage a été, à de nombreuses reprises, soulevée** lors des entretiens et des réunions tenues avec les élus et les partenaires.

De nombreux acteurs souhaitent en effet que cette fonction puisse être conservée pendant toute la période des travaux, à la fois pour la **conservation des activités présentes sur le site (notamment pêche et baignade), mais aussi vis-à-vis de** de l'environnement aquatique et rivulaire, et d'autres usages comme l'alimentation en eau (alimentation des sources, captages ...).

Il est précisé à l'occasion de ces échanges que « *le soutien d'étiage a une influence jusqu'à la confluence avec le Gardon d'Anduze* », qu'il s'agissait auparavant d'un « *enjeu qui était secondaire, mais qui prend de plus en plus d'importance dans le cadre de l'adaptation au changement climatique* ». De plus, les participants mentionnent que dans le programme d'action « *Eau et Climat, il a bien été mis en avant le rôle du soutien d'étiage* ».

Le Conseil Départemental du Gard a précisé que le **barrage de Sainte-Cécile d'Andorge a été initialement conçu dans une perspective de lutte contre les inondations**. Depuis, il lui a également été conféré une fonction de soutien d'étiage, mais celle-ci n'est pas sa fonction première. Ces deux fonctions ne sont **pas toujours compatibles** d'où la difficulté de cet exercice d'équilibre entre les deux fonctions de l'ouvrage.

Le Conseil Départemental du Gard a mentionné qu'il étudiait la possibilité de pérenniser ce soutien d'étiage en phase travaux mais qu'« *aujourd'hui, l'objectif prépondérant de la concertation est la mise à niveau de l'ouvrage et il sera nécessaire, en période de travaux de trouver l'équilibre avec la fonction réalimentation des cours d'eau et la bonne protection du territoire en cas de crue* ».

La question de la préservation du **soutien d'étiage en période de travaux n'est pas encore actée** et devra faire l'objet d'investigations complémentaires sur la ressource en eau. Le Conseil Départemental du Gard s'est engagé à réfléchir aux possibilités d'améliorations de la fonction soutien d'étiage de l'ensemble de ses ouvrages, *cf. encadré ci-après*.

#### MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET

Le soutien d'étiage répond à une obligation réglementaire encadrée par un arrêté préfectoral.

Le soutien d'étiage sera assuré en aval hydraulique du complexe formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous par un équipement de type siphon qui sera installé au droit du barrage des Cambous, *cf. photographie ci-dessous : Siphon installé au droit du barrage des Cambous lors des travaux réalisés sur l'ouvrage en 2002/2003*.



Les études techniques ont en effet permis de dimensionner cet équipement pour garantir le débit d'étiage pendant toute la phase des travaux (et sous réserve de précipitations suffisantes pour alimenter la retenue amont du barrage des Cambous).

La réglementation portant sur le soutien d'étiage restera également inchangée, une fois les travaux de sécurisation des barrages terminée.



### La question concernant la qualité de l'eau durant la période de chantier

La question de la **qualité de l'eau pendant la phase travaux a été plusieurs fois évoquée**. Plusieurs **points de vigilances ont émergé sur la question de la turbidité de l'eau en aval des barrages**.

L'EPTB Gardons, les élus, la Fédération de pêche, Alès Agglomération ont alerté sur la nécessité de « *maintenir une bonne qualité d'eau* » durant la phase travaux pour conserver les usages relatifs à l'eau potable et aux loisirs, mais aussi pour la préservation de la faune aquatique notamment en période de « *migration des poissons* ».

**Alès Agglomération**, gestionnaire de l'eau potable a fait remonter, lors des entretiens bilatéraux, l'existence de **deux captages d'eau en aval du barrage** : le captage du Freyssinet (à environ 1 km en aval du barrage) et le captage du Moulin Gardet (à environ 2 km en aval du barrage).

Ces deux captages ont été qualifiés de « *à surveiller car très sensible vis-à-vis du Gardon (turbidité et pollution)* ». En effet, les représentants d'Alès Agglomération précisent que « *l'eau du Gardon alimente les karsts, qui alimentent Alès en eau potable. Donc si les travaux entraînent des turbidités [celles-ci] vont impacter le karst. Alès Agglomération n' [ayant] pas de traitement de l'eau, cela peut perturber le réseau potable.* ».

La Fédération de pêche souhaite que durant la durée des travaux, il n'y ait « **pas de boue** » et qu'une **attention particulière soit portée pour « préserver la vallée du Gardon » dans le but d'œuvrer à la « préservation des milieux aquatiques** ». Pour cela, ils proposent de mettre en place une surveillance dès l'amont des travaux pour « *regarder avant les travaux et après les travaux si [il y a une] perturbation du milieu* ». La Fédération de Pêche s'interroge également sur les « *solutions envisagées pour restaurer les continuités écologiques pour les populations aquatiques : poissons, insectes [...] car avec le réchauffement climatique les populations ne migrent plus* ».

#### MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET

Les travaux sur les barrages, mais également au droit des zones d'installation de chantier sont susceptibles de générer de la poussière (charroi des camions) et/ou de remettre en suspension les particules fines déposées au fond des retenues des deux ouvrages hydrauliques.

Aussi plusieurs mesures visant à éviter / limiter le départ de fines dans l'eau sont retenues dans le cadre du projet. Des dispositifs techniques, bassin de rétention / filtration seront installés en aval hydraulique des zones d'intervention pour limiter le départ de fines / poussières emportées par les eaux de ruissellement vers le milieu aquatique. Le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge sera également doté en phase travaux et au niveau des vannes de fond, d'un dispositif de filtration pour réduire la teneur en MES des eaux restituées.

Par ailleurs, le choix de retenir le dispositif du siphon inversé (tel qu'évoqué ci-avant) pour maintenir le débit réservé en aval du complexe hydraulique pendant la phase travaux du projet, permet de garantir la restitution d'une eau en aval du barrage des Cambous de meilleure qualité qu'elle ne l'aurait été si le débit réservé avait été assuré par les vannes de vidange du barrage des Cambous (les eaux de surface sont en effet réputées moins chargées en Matières en Suspension que les eaux prélevées au fond de la retenue).

C'est d'ailleurs un dispositif analogue qui est aujourd'hui utilisé pour la gestion des débits de restitution en aval du barrage des Cambous (prélèvement des eaux de surface dans la retenue des Cambous pour restitution dans le Gardon d'Alès en aval du complexe hydraulique).

Tous ces équipements feront l'objet de contrôles pour évaluer l'efficacité des dispositifs, via des campagnes de mesures de la qualité de l'eau. Un protocole de suivi de la qualité de l'eau a été établi à ce titre en concertation avec la Fédération Départementale de la Pêche et l'Office Français de la Biodiversité.

### 3. BILAN DE LA CONCERTATION



La question de la préservation de la faune et la flore en phase travaux ?

La Fédération Cévennes Environnement Nature (FACEN) et le Parc National des Cévennes ont alerté sur la nécessité de prendre des « *précautions relatives à la faune, la flore et les milieux aquatiques [...] pendant les travaux* » et à ce que les travaux n'induisent « *pas de modification du régime hydrologique* ».

Quelques élus du territoire souhaitent que des **replantations puissent avoir lieu sur le site des Deux Lacs**, afin de remplacer les arbres abîmés par la tempête du 10 juillet 2020. Ils souhaitent que cette replantation puisse se faire dans un « *souci d'améliorer les essences* » et dans un souci de « *compatibilité avec les essences présentes dans le PNR des Cévennes* » à proximité du site. Dans la continuité de cette réflexion, plusieurs participants proposent « *un patrimoine végétal revalorisé* » afin de « *favoriser des essences locales pour l'aménagement de la flore* » et de « *développer une flore mellifère (acacias ...)* ».

L'EPTB Gardons souhaite également que les travaux sur le site puissent être l'**occasion de mener une réflexion sur la « logique de zones humides, de milieux humides, d'amélioration des conditions environnementales »** pour améliorer significativement l'environnement de la loutre européenne, espèce protégée. De plus, l'EPTB Gardons souhaiterait profiter de la période de travaux pour « *installer des nichoirs, favoriser la faune* » sur le site.

Le représentant du Parc National des Cévennes demande que les « *préconisations faune-flore et paysage soient faites en travail collectif avec le Parc National* » et qu'une « *Charte de projet de développement durable en lien avec le projet du barrage avec le Parc National* » puisse être mise en place.

#### MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET

Un projet de restauration écologique et paysagère sera mis en œuvre au terme des travaux, en lieu et place du site des Deux Lacs.

Cet aménagement est conçu en tenant compte des potentialités paysagères du site, des sensibilités environnementales et écologiques des lieux et répondra autant que possible aux souhaits exprimés lors de la concertation ;



### La question du trafic / circulation routière et des aménagements des périodes de chantiers ?

Plusieurs sites étaient envisagés pour accueillir l'ensemble des installations de chantier. En l'état d'avancement des études techniques et au moment de la concertation, le site des Deux Lacs, situé à proximité directe du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge, cartographié en zone inondable, ne semblait pas offrir suffisamment d'espace pour accueillir les différentes activités nécessaires aux travaux. De fait, un site complémentaire avait été envisagé sur le lieu-dit de Mercoirol, à 15 km environ du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge. Sur ce site devaient être stockés et préparés tous les matériaux relatifs aux travaux sur le barrage de Sainte-Cécile. Les matériaux devaient initialement transiter, par voies routières, pendant toute la durée des travaux, pour joindre le site de Mercoirol à celui du barrage de Sainte-Cécile. Pour assurer la bonne exécution des travaux, un cadencement soutenu de poids lourds et d'engins de chantier était attendu sur les voies empruntées par les usagers et les riverains, mais aussi au droit des zones habitées (les hameaux de le Trescol, la Levade, la Grand Combe, le hameau le Pradel).

Lors des temps de participation, **la question de la circulation et du trafic routier s'est articulée autour de deux grands types de remarques**. Un premier ensemble de contributions concernant **l'itinéraire entre le chantier et le site** et un second ensemble de contributions sur la **communication à mettre en place** en amont des travaux autour de la RN 106.

#### MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET

L'usage du site de Mercoirol a sensiblement évolué en phase d'études. Initialement envisagé comme site principal pour accueillir les installations de chantiers pour les travaux (zone de transit des déblais du parement aval du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge, équipements du site d'unités de criblage-concassage, centrale à béton), ce site sera finalement écarté, notamment pour les raisons évoquées ci-avant (gêne à la circulation due aux passages des engins de chantier qui plus est en zone urbaine, et sur des voies empruntés par les riverains, nuisances sonores, vibrations au passage des engins de chantier, consommation de carburant fossile importante eu égard les distances à parcourir / production de gaz à effet de serre...).

Le Site des Deux Lacs (environ 3 ha), situé en zone inondable (aléa très fort du Plan de Prévention des Risque Inondation du Gardon d'Alès), est finalement retenu pour accueillir les principales installations de chantier, moyennant la démonstration technique concluant sur l'absence d'impact hydraulique significatif de la mise en œuvre provisoire de cette plateforme de chantier, sur les écoulements du Gardon d'Alès, en cas de crue.

De fait, les circulations des engins de chantier et des activités se concentreront pour l'essentiel des travaux sur le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge, entre le site des Deux Lacs et le barrage même (distants de moins de 500 m).

Le choix d'implanter les zones d'installation de chantier sur le site des Deux Lacs permettra en effet d'éviter de « déporter » de 15 kilomètres, l'essentiel des activités nécessaires aux travaux sur le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge et de limiter de façon très significative la circulation des poids lourds / engins de chantier (et des nuisances afférentes) sur les axes routiers, lesquels traversent nécessairement pour joindre les deux sites susvisés, des secteurs urbanisés (habitations, établissements accueillant du public, entreprises, commerces, ...



#### **La question des restrictions de circulation des usagers et de la nécessité de communiquer bien avant les travaux ?**

Plusieurs élus ont également insisté pour que soit anticipé «**une communication préalable** » sur la date du démarrage effectif des travaux et que celle-ci soit la plus « **large possible et le plus en amont possible** ». Les élus souhaitent également que cette communication soit répercutée « *sur les villes de Lozère qui seraient concernées par les travaux de la RN 106* » et qu'une information spécifique soit dédiée aux poids lourds qui transitent par le territoire (affichage, relais via la Fédération des transporteurs...).

Une **information spécifique sera également à conduire** « *notamment aux alentours de La Grand-Combe* » pour favoriser l'« *acceptation de la population [... qui a un] passé assez compliqué avec la mine* ».

*Pour plusieurs participants, il s'agit certes de « communiquer autour de l'opération pendant la phase chantier afin que les usagers puissent avoir une bonne compréhension, acceptabilité de la gêne occasionnée » et de « profiter de la phase chantier (sur la voirie) pour communiquer sur la gestion du risque inondation par exemple (qu'est-ce que fait le Conseil départemental, les collectivités...) ».*

Outre la communication relative à la circulation, plusieurs participants à la concertation ont proposé de « **valoriser et communiquer après la phase travaux pour rappeler que le problème sera derrière nous** » et de mettre en place des « **panneaux d'information sur le barrage aux alentours du site** », pour valoriser à la fois l'ouvrage et le chantier d'envergure qui s'est tenu.

#### **MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET**

Le Conseil Départemental du Gard s'engage à poursuivre la communication – Concertation jusqu'au terme des travaux, cette même communication – concertation engagée dès les premiers stades de conception du projet (dès connaissance des premiers résultats des études techniques, en mai 2021).



### 3.3 SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Les contributions issues de cette première phase de concertation avec le territoire relèvent davantage de la **vision prospective du site et de son aménagement et des interrogations sur les modalités de travaux (notamment la circulation)** que de l'opportunité même du projet, qui semble largement confortée.

Ces contributions reviennent également sur **l'information et la communication préalable qui sera nécessaire en amont du démarrage de la phase travaux.**

Le Conseil Départemental du Gard a souhaité que ces contributions puissent être intégrées dans le programme de l'opération, qui de fait, a été étendu afin :

- Que les deux barrages puissent faire l'objet de l'installation de nouveaux équipements qui permettent de mieux maîtriser la gestion et le contrôle des faibles débits (estivaux) pour répondre aux enjeux de la ressource et de l'adaptation au changement climatique,
- Que la conception des aménagements paysagers à l'issue des travaux s'étende au site des Deux Lacs. Ces aménagements paysagers étaient initialement envisagés par le Maître d'ouvrage aux seuls abords du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge.

Le Conseil départemental du Gard souhaite également que **l'information et la participation puissent être poursuivies en amont des travaux.**

L'actualité du projet et des études restent disponibles sur la **plateforme de concertation** : [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30).

## Annexe 1. Réunion partenaires du 06 mai 2021



### DEPARTEMENT DU GARD

**PROJET DE MISE A NIVEAU DU COMPLEXE HYDRAULIQUE  
FORME PAR LES BARRAGES DE SAINTE CECILE D'ANDORGE  
ET DES CAMBOUS.**

**REUNION PARTENAIRES  
DU 6 MAI 2021**

*Compte-rendu  
Réunion partenaire du 6 mai 2021*

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages  
de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion partenaires du 6 mai 2021

1

## LISTE DES PRESENTS

### EQUIPE PROJET

- Patrice THOMAS, chef de service des grands ouvrages hydrauliques
- Francis FOUSSARD, chargé d'opération
- Akim SALMI, directeur de projet du bureau d'étude partenaire ISL
- Marie GUILPAIN, paysagiste « Ici et là paysage »
- Olivier MUNOZ, ISL
- Julie SCHMITT, Ethics Group
- Julie VEROS, Ethics Group

### PARTENAIRES

- Magali BONNET, Responsable adjointe service Tourisme, Alès Agglomération
- Julien BRINET, Délégué territorial Piémont Cévenol, Parc National des Cévennes
- Charlotte HERRY, Présidente Gard Nature
- Christian SESTINI, Directeur du pôle temps libre, Alès Agglomération et ville d'Alès
- Claude CERPEDES, Maire de Saint-Martin de Valgugues
- Clotilde BELOT, DREAL Occitanie
- Charlotte COURBIS, DDTM 30
- Elodie NEUMANN, DDTM 30
- Etienne RETAILLEAU, Directeur adjoint, EPTB Gardons
- Pascal DANCE, Directeur technique, Fédération Départementale de Pêche du Gard
- Richard FERRET, Département du Gard
- Daniel GRAS, chargé de mission inondation, Région Occitanie
- Henri FRANCES, Adjoint au maire de Saint-Christol-lez-Alès
- Jean-Marc PELORGEAS, Adjoint au maire de Cendras
- Mairie du Vigan
- Lionel GEORGES, directeur, EPTB Gardons
- Joseph PEREZ, Adjoint au maire de la Grand Combe
- Marjorie DOSSOLIN, SDIS 30
- Paul MAZIERE, Secrétaire FACEN (Fédération Cévennes Environnement Nature)
- Roger TRAVIER, président de la FACEN
- Régis VALDEYRON, Chef de district, DIR Méditerranée (DRC)
- Sarah GARCIA, Responsable prévention des risques majeurs, Alès Agglomération
- Sébastien TELLIER, Chargé d'interventions, Agence de l'Eau RMC
- Laurence FRANCESETTO, Adjointe chef SIDPC - Chef du BPDN Préfecture du Gard
- Yann FAURE, Directeur des sports de la ville d'Alès

## ORDRE DU JOUR

- Le contexte du projet
- Le projet technique retenu
- Le dispositif de concertation associé
- Temps de questions-réponses
- Atelier de travail
  - Les premiers points de vigilance relatifs au projet
  - La vision du site après travaux

*Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion partenaires du 6 mai 2021*

2

## RELEVÉ DES ECHANGES

### PROPOS INTRODUCTIFS

Le département du Gard enregistre aujourd'hui des phénomènes de plus en plus récurrents d'inondations et de sécheresse qui perturbent les milieux naturels et les activités humaines. Conscient du bouleversement du régime des précipitations, le Département du Gard, propriétaire et exploitant des barrages, a engagé très tôt une réflexion portant sur l'évolution de ces régimes hydrologiques et de leurs impacts potentiels pour les années à venir.

Après les catastrophiques inondations de 1958, un vaste programme de protection contre les inondations a été décidé et voté. En perspective : la construction de 5 barrages écrêteurs entre 1967 et 1982. Depuis la mise en place de la compétence GEMAPI, le Département continue à exercer ses missions, liées à l'exploitation et la gestion courante des barrages.

Dans le cadre de sa politique Eau, le Département du Gard s'est doté, courant 2020, d'un nouvel outil, à travers le plan « Eau et Climat 3.0 » dans lequel s'intègre le projet de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous. Ce travail de réflexion partenarial avec le territoire a conduit à la proposition d'une stratégie afin de bâtir une trajectoire d'adaptation au changement climatique ambitieuse et durable.

### POURQUOI UNE MISE A NIVEAU ?

Achevé en 1967 sur le Gardon d'Alès, le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge est le premier des gros barrages qui a été construit dans le cadre du programme post 1958. Il se situe à environ 1,6 km en amont d'un barrage bien plus vieux : celui des Cambous, qui avait pour fonction de servir de réserve d'eau pour l'alimentation des mines.

Le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge est un barrage écrêteur de crue. Il s'agit d'un barrage en remblai de classe A dont l'étanchéité est assurée par un masque amont en béton bitumineux. Il a également un rôle de soutien d'étiage.

En raison de l'évolution de la réglementation et les évolutions climatiques, le Département s'est interrogé sur la reprise des études hydrologiques de ses barrages. Il a pu mettre en évidence que celui-ci, bien que certes en parfait état (contrôlé chaque année), ne répond plus aux normes nationales. En effet, le barrage devrait être en capacité d'évacuer une crue de non plus d'occurrence 5 000 ans mais d'occurrence 10 000 ans. A ce titre, le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge est considéré comme sous-dimensionné.

### LA SOLUTION RETENUE

Depuis 2008, des études sont menées pour trouver une solution satisfaisante au regard des évolutions réglementaires. Plusieurs solutions ont été étudiées. Après analyse multicritères, c'est la solution de « confortement par recharge aval en BCR » qui a été retenue. Elle présente en effet les meilleures garanties en termes techniques, financiers et de protection.

Cette solution consiste à conforter l'ensemble du parement aval en béton puis à créer, au centre de la structure, un déversoir pour permettre à l'eau de s'écouler plus facilement en cas de crue.

*Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion partenaires du 6 mai 2021*

3

Sur le territoire, la réalisation des reconnaissances préalables et les études techniques (conception, impact) vont se poursuivre jusqu'à fin 2021. Au printemps 2022, est prévu le dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique auprès des services de l'Etat dans la perspective d'une mise à l'enquête publique courant 2022. Courant 2023, les demandes d'autorisations seront émises ainsi que les marchés d'appels d'offres pour le lancement des travaux au dernier trimestre 2023. Ceux-ci se poursuivront jusqu'en 2027, date de livraison du chantier.

#### PLUSIEURS SITES CONCERNES PAR LES TRAVAUX ET ITINERAIRE PRIVILEGIE

Plusieurs sites sont concernés par les travaux. Le premier se situe au pied du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, le deuxième à proximité du barrage des Cambous, qui va aussi bénéficier d'une mise à niveau [même si les travaux seront moindres], et le troisième sur le site de Mercoirol.

Le site des Deux Lacs va permettre de stocker le matériel de chantier et les matériaux industriels. Ce site n'étant pas suffisamment étendu, un site complémentaire a été recherché. Il s'agit d'un site situé à Mercoirol, à 15 km du barrage, qui possède déjà les autorisations nécessaires. Sur ce site seront stockés et préparés tous les matériaux relatifs au BCR. Le béton produit sera ensuite livré sur le site des Deux Lacs via camions.

Les chantiers s'étaleront sur deux ans, entrecoupés de 4 mois sans travaux pour des raisons de sécurité relatives aux crues (interruption de travail de septembre à décembre). 135 000 tonnes de matériaux seront à déblayer puis à transférer jusqu'au site de Mercoirol, à traiter pour produire le BCR avant d'être réacheminé sur le site des Deux Lacs. Jusqu'à 100 000 tonnes de matériaux pourront être stockés sur le site de Mercoirol.

Cette circulation représente un trafic moyen de 130 poids-lourds par jour pendant environ 235 jours d'activités. Suivant les phases du chantier, on peut atteindre des pics jusqu'à 300 poids-lourds par jour (le trafic moyen de la RN106 est évalué à environ 230 poids-lourds par jour).

La recherche d'un itinéraire adéquat a été engagée courant 2020 et reste à affiner. Cet itinéraire devrait transiter via la commune des Salles du Gardon, pour bifurquer aux alentours de la Grand Combe, puis par Laval-Pradel, jusqu'à l'arrivée sur le site qui emprunte la RD906. Le temps de trajet estimé est de 15/20 minutes environ.

#### L'INSERTION PAYSAGERE

Le volet paysager a fait l'objet d'un diagnostic large sur l'ensemble du site du complexe hydraulique, d'une analyse des impacts paysagers des principales variantes techniques travaillées. Un avant-projet a également été mis en place pour mener à bien tous les travaux de cicatrization, d'aménagement ou de réaménagement paysager à l'issue des travaux.

Le diagnostic a permis de dégager des grandes caractéristiques paysagères :

- Une vallée très étroite, avec un couvert forestier très présent.
- Des infrastructures qui se combinent au barrage et aux futurs travaux, à savoir la présence de la RN106 et de la voie ferrée.
- Une végétation importante, notamment de berge sur le site des Deux Lacs.

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion partenaires du 6 mai 2021

4

- A ces éléments s'ajoute la fréquentation touristique du site des Deux Lacs et de la base nautique des Cambous, qui est aussi à considérer dans l'analyse des impacts paysagers.

L'objectif pour le site à la fin des travaux est de recréer un cadre valorisant tout en conservant le caractère préservé des lieux et en prenant en compte à la fois les abords du barrage et les abords de la RN106. L'aire existante va quant à elle être reprise. Il s'agit de pouvoir retravailler un accès et quelques places de stationnement sécurisées et de qualité, de les séparer d'une aire de vision qui sera réaménagée avec de l'ombrage, un accueil pédagogique adapté.

Une réflexion reste à mener sur le site des Deux Lacs, qui va accueillir la future zone de chantier. Aujourd'hui cette réflexion est en cours relative aux besoins du chantier avec la prise en compte des qualités paysagères. L'objectif final est de minimiser les impacts du chantier pour remettre en état ultérieur du site.

#### LA VOLONTE D'UN CHANTIER EXEMPLAIRE ET DE PREMIER POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIES

Le Département du Gard souhaite pouvoir mettre en place un projet exemplaire : prise en compte des aspects environnementaux (réutilisation, gestion des déchets...), privilégier l'intégration de clauses sociales dans les marchés, mise en place d'une démarche de concertation avec les acteurs et les populations locales le plus en amont possible.

Des premiers points de vigilance sur la faune-flore sont en cours d'évaluation sur le site des Deux Lacs.

La période de travaux impactera aussi très probablement les usages habituels du site que ce soit en matière de pêche, de baignade ou d'activités nautiques. Les riverains des sites seront aussi partiellement impactés par le passage des poids-lourds (bruit, poussière, flux, etc.).

Enfin, un point de vigilance temporaire également pour les usagers de la RN106, qui fera l'objet de travaux pendant 3 semaines.

#### LA CONCERTATION

Le Département du Gard souhaite, durant toute la durée du projet, engager une démarche d'information et de participation avec tous les acteurs du territoire. L'objectif est d'expliquer pour mieux partager les enjeux du projet et la solution technique qui a été retenue, être informé des études en cours et se projeter sur le phasage du chantier et ses différents impacts jusqu'à l'achèvement des travaux.

Une première phase de ce dispositif d'information et de dialogue continu est mise en place par le Département entre le 3 mai et le 30 juillet 2021. Il comprend :

- Deux réunions d'information et de participation qui se dérouleront en mai 2021
- Des entretiens stratégiques
- Une plaquette d'information
- Des registres physiques
- Une plateforme de concertation, accessible à tous sur [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30).

#### TEMPS DE QUESTIONS/REPONSES

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion partenaires du 6 mai 2021

5





Concernant l'environnement, plusieurs migrations de poissons ont été signalées ainsi que la nécessité de maintenir une bonne qualité de l'eau dans les Gardons. Deux captages se situent en effet en aval du barrage et fournissent de l'eau potable à l'agglomération alésienne.

Concernant les usages et activités économiques (tourisme, usage de loisir...), plusieurs participants ont signifié que les travaux pourraient avoir de potentiels impacts sur les activités de loisirs et des conséquences économiques, notamment pour la base nautique sur les prestataires d'hébergement, la restauration... concernant le trafic des poids-lourds deux points de vigilance touristique ont été identifiés relatifs au musée de la Grand-Combe et au musée de la Mine.

Plusieurs points de vigilance ont été identifiés concernant le trafic et la circulation notamment sur l'itinéraire privilégié dont la traversée passe devant un collège. De plus des questionnements ont émergé concernant le bruit, la poussière et ainsi que la quantité de poids lourd durant la phase chantier.

La temporalité du chantier a également donné sujet à contributions. Plusieurs participants ont demandé des adaptations du calendrier du projet et du chantier pour éviter les temps scolaires (passage jugé dangereux devant le collège) et éviter les travaux en période estivale, qui représente un attrait touristique important pour le territoire.

Les participants ont également soulevé un certain nombre de leviers qui pourraient favoriser le bon déroulement du projet et des travaux. Dans un premier temps, il s'agirait de bien identifier la baisse du plan d'eau sur les 3 années de travaux pour voir les usages qu'il serait possible de conserver, notamment sur le site des Cambous. Deuxièmement plusieurs partenaires ont demandé à être associés en proximité au projet et aux travaux notamment sur la partie compensation, recherche du foncier ou sur le travail faune et flore (EPTB, PNR, pêcheurs...).

De plus, un renfort de la communication a été demandé en phase travaux où il convient d'informer le plus possible et le plus en amont possible notamment les communes amont, qui semblent particulièrement touchées par la phase travaux en termes de circulation.

**Temps 2 : Quelle vision du site et de ses usages à la fin des travaux ? Quelles plus-values les travaux pourraient-ils apporter au site et à ses différents usages ? 40 participations**

Lors de ce temps de travail, les participants ont mentionné, qu'ils souhaiteraient, qu'à l'issue des travaux, le site puisse à la fois retrouver un attrait touristique important mais également qu'il puisse conserver son identité environnementale et une berge préservée.

Plusieurs participants ont également précisé que ce travail relatif à la vision prospective du site serait largement contraint par le PPR1 et son périmètre et qu'il convient de bien l'intégrer dans la réflexion sur les usages et les aménagements.

Les participants ont souhaité que puisse être développée (sur le site et pour accéder au site) des itinéraires de circulation douce et des cheminements doux. Les acteurs du tourisme ont également précisé qu'ils souhaitaient que le site des Cambous puisse être intégré à un circuit touristique qui comprendrait certains anciens sites miniers.



Concernant les usages, notamment sur le site des Cambous, il est souhaité que puisse être maintenu la base nautique avec le développement de la baignade surveillée, des parcours de pêche virgule et le développement de la restauration et de la guinguette. De nouvelles idées ont aussi émergé, comme l'implantation d'une tyrolienne sur le site, le développement des parcours sportif point ses activités bénéficierait au gîte et à la restauration de proximité. A aussi été évoqué la possibilité de mettre en place une voie verte reliant Alès au site des deux lacs.

Concernant les aménagements à prévoir sur le site des Cambous, il a été fait mention de la nécessité de revaloriser le patrimoine végétal sur le site et de créer un environnement confortable pour les usagers du site : bancs, pontons, tables... Plusieurs acteurs ont demandé la mise en place de panneaux d'information sur les espèces présentes, les possibilités de randonnée, sur la pêche, le risque inondations...

Les participants ont également souhaité que le site puisse bénéficier de diverses animations notamment ludiques : visite du barrage, sentiers découverte, prévention sur le fonctionnement de l'écosystème, ramassage des déchets, activités sur le fonctionnement du risque inondation...

Le chantier, qui durera 3 ans, est aussi vu comme une opportunité pour les acteurs du tourisme et pour les acteurs du territoire. Ils imaginent que puissent être créés pendant les travaux des visites de chantier, que des panneaux expliquant le chantier puissent être installés, comme il est fait pour d'autres barrages ou site de tourisme industriel.

Concernant l'accessibilité du site, les acteurs participants ont souhaité que les parkings puissent être conservés voire développés et que des accès PMR puissent être créés.



## Annexe 2. Réunion d'information auprès du Grand Public (27 mai 2021)

24



#### ORDRE DU JOUR

- Le contexte du projet
- Le projet technique retenu
- Le dispositif de concertation associé
- Temps de questions-réponses
- Atelier de travail : La vision du site après travaux

#### RELEVÉ DES ECHANGES

Une réunion organisée en digital en raison du contexte sanitaire et qui a été annoncée sur le territoire via un communiqué de presse, via de l'affichage dans les mairies et sur le site internet du Conseil Départemental du Gard et la plateforme de concertation du projet.

#### PROPOS INTRODUCTIFS

Le département du Gard enregistre aujourd'hui des phénomènes de plus en plus récurrents d'inondations et de sécheresse qui perturbent les milieux naturels et les activités humaines. Conscient du bouleversement du régime des précipitations, le Département du Gard, propriétaire et exploitant des barrages, a engagé très tôt une réflexion portant sur l'évolution de ces régimes hydrologiques et de leurs impacts potentiels pour les années à venir.

Après les catastrophiques inondations de 1958, un vaste programme de protection contre les inondations a été décidé et voté. En perspective : la construction de 5 barrages écrêteurs entre 1967 et 1982. Depuis la mise en place de la compétence GEMAPI, le Département continue à exercer ses missions, liées à l'exploitation et la gestion courante des barrages.

Dans le cadre de sa politique Eau, le Département du Gard s'est doté, courant 2020, d'un nouvel outil, à travers le plan « Eau et Climat 3.0 » dans lequel s'intègre le projet de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous. Ce travail de réflexion partenarial avec le territoire a conduit à la proposition d'une stratégie afin de bâtir une trajectoire d'adaptation au changement climatique ambitieuse et durable.

#### POURQUOI UNE MISE A NIVEAU ?

Achévé en 1967 sur le Gardon d'Alès, le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge est le premier des gros barrages qui a été construit dans le cadre du programme post 1958. Il se situe à environ 1,6 km en amont d'un barrage bien plus vieux : celui des Cambous, qui avait pour fonction de servir de réserve d'eau pour l'alimentation des mines.

Le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge est un barrage écrêteur de crue. Il s'agit d'un barrage en remblai de classe A dont l'étanchéité est assurée par un masque amont en béton bitumineux. Il a également un rôle de soutien d'étiage.

En raison de l'évolution de la réglementation et les évolutions climatiques, le Département s'est interrogé sur la reprise des études hydrologiques de ses barrages. Il a pu mettre en évidence que celui-ci, bien que certes en parfait état (contrôlé chaque année), ne répond plus aux normes nationales. En effet, le barrage devrait être en capacité d'évacuer une crue de non plus d'occurrence 5 000 ans mais

Conseil Départemental du Gard - Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous - Réunion grand public du 27 mai 2021

2

d'occurrence 10 000 ans. A ce titre, le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge est considéré comme sous-dimensionné.

#### LA SOLUTION RETENUE

Depuis 2008, des études sont menées pour trouver une solution satisfaisante au regard des évolutions réglementaires. Plusieurs solutions ont été étudiées. Après analyse multicritères, c'est la solution de « confortement par recharge aval en BCR » qui a été retenue. Elle présente en effet les meilleures garanties en termes techniques, financiers et de protection.

Cette solution consiste à conforter l'ensemble du parement aval en béton puis à créer, au centre de la structure, un déversoir pour permettre à l'eau de s'écouler plus facilement en cas de crue.

Sur le territoire, la réalisation des reconnaissances préalables et les études techniques (conception, impact) vont se poursuivre jusque fin 2021. Au printemps 2022, est prévu le dépôt du dossier d'autorisation environnemental unique auprès des services de l'Etat dans la perspective d'une mise à l'enquête publique courant 2022. Courant 2023, les demande d'autorisations seront émises ainsi que les marchés d'appels d'offres pour lancement des travaux au dernier trimestre 2023. Ceux-ci se poursuivront jusque 2027, date de livraison du chantier.

#### PLUSIEURS SITES CONCERNES PAR LES TRAVAUX ET ITINERAIRE PRIVILEGIE

Plusieurs sites sont concernés par les travaux. Le premier se situe au pied du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, le deuxième à proximité du barrage des Cambous, qui va aussi bénéficier d'une mise à niveau [même si les travaux seront moindres], et le troisième sur le site de Mercoïrol.

Le site des Deux Lacs va permettre stocker le matériel de chantier et les matériaux industriels. Ce site n'étant pas suffisamment étendu, un site complémentaire a été recherché. Il s'agit d'un site situé à Mercoïrol, à 15 km du barrage, qui possède déjà les autorisations nécessaires. Sur ce site seront stockés et préparés tous les matériaux relatifs au BCR. Le béton produit sera ensuite livré sur site des Deux Lacs via camions.

La recherche d'un itinéraire idéal a été engagé courant 2020 et reste à affiner. Cet itinéraire devrait transiter via la commune des Salles du Gardon, pour bifurquer aux alentours de la Grand Combe, puis par Laval-Pradel, jusqu'à l'arrivée sur le site qui emprunte la RD906. Le temps de trajet estimé est de 15/20 minutes environ.

#### L'INSERTION PAYSAGERE

Le volet paysager a fait l'objet d'un diagnostic large sur l'ensemble du site du complexe hydraulique, d'une analyse des impacts paysagers des principales variantes techniques travaillées. Un avant-projet a également mis en place pour mener à bien tous les travaux de cicatrization, d'aménagement ou de réaménagement paysager à l'issue des travaux.

Le diagnostic a permis de dégager des grandes caractéristiques paysagères :

Conseil Départemental du Gard - Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous - Réunion grand public du 27 mai 2021

3

- Une vallée très étroite, avec un couvert forestier très présent.
- Des infrastructures qui se combinent au barrage et aux futurs travaux, à savoir la présence de la RN100 et de la voie ferrée.
- Une végétation importante, notamment de berge sur le site des Deux Lacs.
- A ces éléments s'ajoute la fréquentation touristique du site des Deux Lacs et de la base nautique des Cambous, qui est aussi à considérer dans l'analyse des impacts paysagers.

L'objectif pour le site à la fin des travaux est de recréer un cadre valorisant tout en conservant le caractère préservé des lieux et en prenant en compte à la fois les abords du barrage et les abords de la RN100. Une réflexion reste à mener sur le site des Deux Lacs, qui va accueillir la futur zone de chantier. Aujourd'hui cette réflexion relative aux besoins du chantier est en cours avec la prise en compte des qualités paysagères. L'objectif final est de minimiser les impacts du chantier pour remise en état ultérieure du site.

#### LA VOLONTE D'UN CHANTIER EXEMPLAIRE ET DE PREMIER POINTS DE VIGILANCE IDENTIFIES

Le Département du Gard souhaite pouvoir mettre en place un projet exemplaire : prise en compte des aspects environnementaux (réutilisation, gestion des déchets...), privilégier l'intégration de clauses sociales dans les marchés, mise en place d'une démarche de concertation avec les acteurs et les populations locales le plus en amont possible.

De premiers points de vigilance sur la faune-flore sont en cours d'évaluation sur le site des Deux Lacs.

La période de travaux impactera aussi très probablement les usages habituels du site que ce soit en matière de pêche, de baignade ou d'activités nautiques. Les riverains des sites seront aussi partiellement impactés par le passage des poids-lourds (bruit, poussière, flux, etc.).

Enfin, un point de vigilance temporaire également pour les usagers de la RN100, qui fera l'objet de travaux pendant 3 semaines.

#### LA CONCERTATION

Le Département du Gard souhaite, durant toute la durée du projet, engager une démarche d'information et de participation avec tous les acteurs du territoire. L'objectif est d'expliquer pour mieux partager les enjeux du projet et la solution technique qui a été retenue, être informé des études en cours et se projeter sur le phasage du chantier et ses différents impacts jusqu'à l'achèvement des travaux.

Une première phase de ce dispositif d'information et de dialogue continu est mis en place par le Département entre le 3 mai et le 30 juillet 2021. Il comprend :

- Deux réunions d'information et de participation qui se dérouleront en mai 2021
- Des entretiens stratégiques
- Une plaquette d'information
- Des registres physiques
- Une plateforme de concertation, accessible à tous sur [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30).

#### TEMPS DE QUESTIONS/REPOSES

##### Pourquoi ces travaux sont obligatoires ?

Ces travaux sont en effet obligatoires. Aujourd'hui, le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge ne répond plus aux normes nationales constructives des barrages en remblai. Pour la crue d'occurrence 10 000 ans, la capacité d'évacuation de la tulpe est dépassée. L'eau risque alors de passer par-dessus le remblai et de dégrader le barrage, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes sur l'ouvrage lui-même.

##### L'accès au site des 2 lacs n'est pas aisé pour les véhicules longs. Est-il prévu une amélioration (virage et largeur) ?

Le site permet déjà la circulation des véhicules longs. En fait, le site des Deux Lacs est le site original qui a servi à l'installation du barrage. Lors de cette construction, l'accès de véhicule long était déjà possible. *A priori* il n'y a pas de modification particulière à prévoir au niveau de l'accès. Ce point sera étudié par le maître d'œuvre.

##### L'accès au Castanet de Blannaves sera-t-il possible pendant les travaux par le pont situé en amont du barrage ?

Si c'est en amont, il n'y a pas de problème. Si c'est en aval, cela fait partie des questions que nous nous posons. Nous pensons avant tout à la sécurité des usagers, il ne faut pas que l'on mette en défaut cette sécurité notamment via cet ouvrage. J'imagine que c'est pour accéder à la rive droite amont du barrage ? Si oui, nous nous posons la question de la neutralisation parcelle de ce pont. Cependant, nous n'avons pas encore tranché sur le sujet. S'il s'agit du pont à l'aval du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge – pont de la rd 357, il est probable que pendant le chantier la circulation soit perturbée et qu'une déviation par l'aval (Branoux) soit mise en place.

##### La vocation initiale du barrage était la protection de l'aval lors des inondations. Demain il devrait avoir trois fonctionnalités : inondations, étiage et tourisme. Comment tout cela va être géré ?

L'ouvrage a été conçu dans une perspective de lutte contre les inondations. Depuis, on lui a adjoint une fonction de soutien d'étiage, mais ce n'est pas sa fonction première.

Cependant, ces deux fonctions ne sont pas toujours compatibles puisque, en effet, pour qu'un barrage écréteur de crues fonctionne bien il est préférable qu'il soit vide. A contrario, pour la fonction de soutien d'étiage, il est préférable qu'il soit rempli. On voit bien la difficulté de cet exercice d'équilibre entre les deux fonctions de l'ouvrage. La question de la préservation du soutien d'étiage en période de travaux n'est pas encore actée. Ces questions ont été abordées notamment dans la stratégie Eau et Climat. Le Département s'est engagé à réfléchir aux possibilités d'améliorations de la fonction soutien d'étiage de l'ensemble de ses ouvrages.

Aujourd'hui, l'objectif prépondérant de la concertation est la mise à niveau de l'ouvrage. Il faudra trouver l'équilibre avec la fonction ré-alimentation des cours d'eau. Donc tout cela s'étudie finement, c'est envisageable mais cela relèvera de choix en termes de niveau de protection et de niveau de défaillance par rapport à la fonction de soutien d'étiage.

Sainte-Cécile n'a pas de vocation touristique ou même pêche. D'autres ouvrages aujourd'hui "combinent" les fonction soutien d'étiage et écrêtement des crues. Ceci s'inscrit dans la discussion autour de l'évolution du règlement d'eau validé par le préfet.

##### Qu'advient-il des propriétés riveraines amont du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge sur la commune de saint Julien des points ?

Le Département est propriétaire d'une grande partie des terrains en immédiat aval du barrage. De manière générale, il n'y aura pas de sur-inondations consécutives aux travaux réalisés. De fait, il n'y aura pas d'affectations supplémentaires aux propriétés privés qui sont situés en amont.



#### Comment et depuis quand avez-vous communiqué sur cette réunion grand public ?

Cette réunion a été annoncée à partir de début mai sur le site Internet du Département du Gard et sur la plateforme de concertation. Elle a également fait l'objet d'un affichage dans les mairies du territoire. Cette réunion a également été annoncée dans les médias du territoire par un communiqué de presse.

#### RESTITUTION DU TEMPS DE PARTICIPATION

Un temps de travail en atelier a été proposé aux participants, dont voici une synthèse. L'ensemble des contributions est consultable sur [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30). Les participants peuvent continuer à s'exprimer en ligne jusqu'au 31 juillet, date de la fin de cette première phase de concertation.

#### Quelle vision du site et de ses usages à la fin des travaux ? Quelles plus-values les travaux pourraient-ils apporter au site et à ses différents usages ?

Lors de ce temps de travail, les participants ont constaté que le site est à la fois un site attractif et un espace naturel extraordinaire. Ils souhaitent que cette identité naturelle puisse être préservée et qu'un équilibre soit trouvé entre l'attractivité touristique et la préservation de ce lieu.

Plusieurs types d'usages à développer ont été évoqués concernant le site du projet : des usages pédagogiques, des usages de loisir, des usages touristiques et des usages environnementaux.

Concernant les usages pédagogiques, plusieurs participants ont émis l'idée que le site puisse servir à des actions de sensibilisation et de prévention autour du patrimoine naturel et de la prévention inondation. Plusieurs participants ont également souhaité que le lieu puisse servir de lieu de mémoire aux inondations et que des visites puissent être organisées sur le barrage. Ces aspects semblent surtout concerner les publics scolaires.

Les participants ont souhaité que le tourisme de proximité puisse être développé, notamment le tourisme pédagogique et les sorties scolaires. Pour cette raison, il semble important à ces participants qu'un travail soit mené sur les accès et les installations de stationnement à proximité du site (notamment pour permettre l'accueil de bus).



Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique fermé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion grand public du 27 mai 2021

Concernant les usages, notamment sur le site des Cambous, il est souhaité que puissent être maintenus les usages actuels : base nautique, baignade, pêche, restauration et guinguette. De nouvelles idées ont aussi émergé sur l'animation de ces espaces, avec l'installation de pédalos, la mise en place de cheminement de course à pied, de randonnée/promenade et de trail et même la création de certains événements sportifs (trail des barrages, triathlon...).

Les participants souhaitent que le caractère naturel du site puisse être préservé, voir développé, avec l'installation de flore mellifère, de ruches, le développement de la flore, tout en respectant les essences locales et déjà présentes sur le site.

Peu de participations ont été enregistrées sur la thématique des aménagements. Toutefois, les participants souhaitent que les installations « en dur » soient évitées pour laisser place à des aménagements et du mobilier davantage modulables.

#### POURSUITE DE LA CONCERTATION


Ces premières réflexions serviront à enrichir les études et demandes d'autorisation.

Cette première phase de concertation se poursuit jusqu'au 31 juillet 2021. Il est possible de continuer à s'exprimer via les registres déposés en mairies et via le site internet du projet : [Colidee.com/CD30](http://Colidee.com/CD30). Une seconde phase de concertation est prévue à l'automne avec les partenaires et la population.


Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique fermé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion grand public du 27 mai 2021

## Annexe 3. Déclaration d'intention

28



DÉCLARATION D'INTENTION DE PROJET  
au titre des articles L.121-18 et R. 121-25  
du Code de l'Environnement



**PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ  
DU COMPLEXE HYDRAULIQUE  
FORMÉ PAR LES BARRAGES  
DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE  
ET DES CAMBOUS**

**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD • Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel  
Service des Grands Ouvrages Hydrauliques • Maison du Département • 2 rue guillemette • 30 044 Nîmes Cedex 9



**Déclaration d'intention de projet au titre des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement**  
 PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS  
**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

#### INTRODUCTION

Les choix de conception et de dimensionnement des barrages ont sensiblement évolué tant sur les plans techniques, juridiques que hydrologiques depuis la création des premiers ouvrages il y a plus de 50 ans.

Dans les années 1950 ou 1960, les périodes de retour des crues de sûreté prises en compte dans les études hydrologiques étaient en effet de 1 000 à 5 000 ans alors qu'elles sont aujourd'hui de 5 000 à 10 000 ans.

Certains ouvrages anciens peuvent être constructivement sous dimensionnés aujourd'hui par rapport à de nouvelles hypothèses de crues, en particulier celles considérées comme exceptionnelles (tous les 10 000 ans) et extrêmes (100 000 ans), ainsi qu'au regard des événements hydro climatiques cévenols survenus ces 20 dernières années.

Ces constats s'appliquent au barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge situé sur le Gardon d'Alès, réalisé dans le cadre d'un vaste programme de construction de barrages écrêteurs sur les bassins des Gardons, du Vidourle et de la Cèze, lancé par le Département du Gard pour protéger les populations après les inondations catastrophiques de septembre et octobre 1958 ayant causé la mort de 40 personnes.

L'ouvrage achevé en 1967 a été construit dans des règles de l'art tenant compte des valeurs hydrologiques de référence de son époque. Il s'agit d'un barrage de classe A en enrochements de 45 m de hauteur sur fondation et de 154 m de longueur en crête. Son étanchéité est assurée par un masque amont en béton bitumineux. Situé à environ 1,6 km en amont du barrage des Cambous, il contrôle un bassin versant de 116 km<sup>2</sup>.

Sa principale fonction est l'écrêtement des crues. Leur évacuation est assurée par deux puits de demi-fond pour les débits courants et une corolle (ou tulipe) pour les débits rares. Les puits et la corolle débitent dans deux galeries d'écoulement traversant le barrage et dont la capacité cumulée est limitée à 900 m<sup>3</sup>/s.

L'effet du barrage sur les crues au droit des enjeux aval est important avec :

- en amont de la Grand'Combe (9 700 habitants), une réduction du débit de période de retour 50 ans et 100 ans respectivement de -55 % et -19 % ;
- en amont d'Alès (41 000 habitants), une réduction du débit de période de retour 50 ans et 100 ans de -22 % et -16 %.

Le barrage assure également un rôle de soutien d'étiage en période estivale, qui permet de réduire considérablement le déficit quantitatif annuel.

**En septembre 2002, un événement pluvieux extrême ayant causé la mort de 22 personnes et plus de 800 millions d'euros de dommages matériels a conduit le département du Gard à engager une révision des études hydrologiques de ses barrages. Pour celui de Sainte-Cécile, ouvrage considéré comme bien entretenu depuis sa création et en parfait état, la conclusion a été que la capacité d'évacuation des crues devait être augmentée de plus de 1 000 m<sup>3</sup>/s.**



**Déclaration d'intention de projet au titre des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement**  
 PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS  
**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

#### INTRODUCTION (SUITE)

Dans un avis rendu public en 2009, le Comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques (CTPBOH) a proposé d'inscrire l'ouvrage dans la cadre d'une procédure de révision spéciale.

L'objectif visant à augmenter la capacité d'évacuation du barrage de Sainte-Cécile a par ailleurs été confirmé par une étude de mise à jour de l'hydrologie des crues réalisée entre 2013 et 2014 par les bureaux d'étude HYDRIS et ISL assistés par EDF.

La nouvelle approche hydrologique a encore été soulignée fin 2018 lors d'un colloque du Comité français des barrages et réservoirs (CFBR) intitulé « Méthodes et techniques innovantes dans la maintenance et la réhabilitation des barrages et des digues ». Il a notamment été rapporté qu'une situation de crue exceptionnelle conduirait à une surverse importante estimée à 1,9 m sur le parapet du barrage. Cette lame d'eau, associée à un débit d'environ 700 m<sup>3</sup>/s qui s'écoulerait sur le parement aval en enrochements du barrage, entraînerait la rupture de l'ouvrage, scénario considéré comme inadmissible compte tenu de la présence d'une population d'environ 27 000 habitants dans l'emprise de l'onde de rupture dont à peu près 17 500 en zone de cinétique dite « rapide », c'est-à-dire où l'onde de rupture est ressentie au maximum 90 minutes après son initiation au droit du barrage.



Vue des parements amont et de la tulipe du barrage de Sainte-Cécile (photo extraite de l'annexe « Note de contexte »).







**Déclaration d'intention de projet au titre des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement**  
 PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS  
**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

### MODALITÉS DÉJÀ ENVISAGÉES DE CONCERTATION PRÉALABLE

Un temps long d'une quinzaine d'années d'études et d'expertises itératives de haut niveau, régulièrement concertées avec toutes les parties prenantes concernées par le projet (Ministère, Préfecture, services de l'État, communauté d'agglomération, autres collectivités et entités associées), a permis de sélectionner une solution particulièrement adaptée aux contraintes techniques d'un barrage situé en vallée étroite tel que celui de Sainte-Cécile et aux enjeux de sécurité de la mise en œuvre du chantier.

La note de contexte jointe en annexe porte à la connaissance du public les différentes étapes de la réflexion technique et de la concertation qui ont permis d'avancer progressivement vers la recherche de la meilleure solution dite de confortement par recharge aval en BCR (béton compacté au rouleau), solution étudiée à partir de 2013 et qui a fait l'objet d'un long débat contradictoire entre collègues d'experts du Ministère et du Département.

Cette méthode « EVC sur BCR » consiste en la création d'un évacuateur de crue à surface libre posé sur le parement aval partiellement reconstruit en BCR. Elle se traduira donc par la déconstruction et reconstruction partielles du barrage. Sa mise en œuvre permettra de garantir la sécurité du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge dans les conditions projetées de crues exceptionnelles ou extrêmes.

La solution bénéficie d'un retour d'expérience important aux États-Unis et présente les meilleures garanties en réponse à l'analyse multicritère (AMC) économique, technique et environnementale de 4 autres variantes de confortement étudiées : barrage en remblai dur, nouveau barrage en BCR en aval du barrage existant, évacuateur latéral en rive droite, évacuateur latéral en rive gauche.

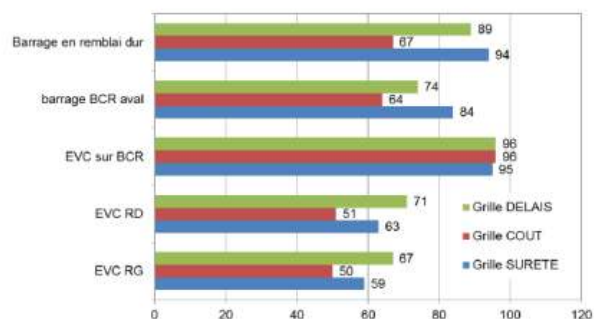


Tableau 29 extrait de la « Note de contexte » en annexe de cette déclaration d'intention de concertation préalable du public : synthèse des résultats par grille de notation.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD • Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel  
 Service des Grands Ouvrages Hydrauliques • Maison du Département • 2 rue guillemette • 30 044 Nîmes Cedex 9



**Déclaration d'intention de projet au titre des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement**  
 PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS  
**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

### MODALITÉS DÉJÀ ENVISAGÉES DE CONCERTATION PRÉALABLE (SUITE)

Dans son courrier du 5 janvier 2018, le Préfet du Gard considère que l'analyse multicritère, « qui est une condition préalable à l'obtention d'un financement dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), apporte des éléments permettant de choisir, de manière éclairée et sur des bases rationnelles, la meilleure solution de sécurisation qui devra faire l'objet d'études approfondies en vue d'être mises en œuvre. »

Cet avis est confirmé le 13 février 2018 en comité de pilotage par les parties prenantes de l'opération : Préfecture du Gard, Conseil Départemental du Gard, le SMAGE des Gardons, Alès Agglomération, la DREAL Occitanie, la DDTM, le SPC Grand Delta, l'IRSTEA, le maître d'œuvre (bureau d'étude ISL). En conclusion des échanges, le COPIL a validé les conclusions de l'analyse multicritère menée par le Département du Gard ainsi que du scénario EVC-BCR pour sécuriser le barrage.

À l'occasion des discussions engagées avec les membres du COPIL sur les conclusions des études, les observations suivantes ont été formulées :

La DREAL a indiqué qu'à l'occasion d'une visite du barrage de Sainte-Cécile elle a pu constater que celui-ci était en bon état de fonctionnement si on ne tenait pas compte du danger lié à son sous-dimensionnement pour l'évacuation des crues. Elle a souligné la qualité de la démarche d'étude qui a été menée par le Département du Gard et qui allait servir de base pour la suite et pour engager la mise en œuvre de la sécurisation.

Elle a par ailleurs rappelé que l'analyse multicritère menée était nécessaire pour choisir collectivement la meilleure solution et justifier la demande de financement.

Le maire de la Grand'Combe a souligné lui aussi la qualité de la démarche d'étude mise en œuvre et l'importance qu'elle soit collectivement partagée. Il a rappelé que la sécurité liée à ce barrage (y-compris pendant les travaux) était un sujet de préoccupation majeur pour la population locale qui se soucie des risques associés.

Le Département du Gard a affirmé son intention de rester solidaire des communes concernées par le barrage et a souligné, après avoir salué la qualité des études, l'importance de l'acceptabilité sociale du scénario de sécurisation retenu et précisé que celui de l'EVC-BCR était le meilleur de ce point de vue également.

Il est à noter que les modalités de mise en sécurité pendant le chantier imposeront un phasage particulier des travaux afin de garantir une sécurité continue du barrage et des populations. Les modalités du chantier vont aussi avoir un impact important sur le territoire.

Il est à souligner que l'augmentation de la capacité d'évacuation des crues du barrage de Sainte-Cécile nécessite une mise en cohérence de la capacité hydraulique du barrage des Cambous situé à son aval immédiat.



Les deux barrages, tous deux propriétés du Département, sont donc considérés comme faisant partie d'un seul et même complexe hydraulique.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD • Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel  
 Service des Grands Ouvrages Hydrauliques • Maison du Département • 2 rue guillemette • 30 044 Nîmes Cedex 9



**Déclaration d'intention de projet au titre des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement**  
PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS  
**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

#### MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Lors de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 27 novembre 2019, le Département du Gard a présenté l'obligation réglementaire de réaliser une déclaration d'intention pour ce projet et son souhait d'engager une démarche de communication et d'échanges auprès des acteurs du territoire, avant l'enquête publique, sur des thématiques du projet qui restent ouvertes (impact paysager, remise en état du site du chantier, circulation pendant les travaux, modification des activités de loisirs sur le site...).

Cette démarche de communication et d'échanges a été validée dans ses grands principes lors du comité de pilotage du 13 janvier 2021.

Dans un objectif d'explication partagée quant à la solution retenue et à ses impacts associés (en particulier les modalités de mise en œuvre du projet qui vont durer 3 ans jusqu'à l'achèvement des travaux), et compte tenu de l'estimation du montant prévisionnel d'investissements supérieure à 5 M€, le Département souhaite donc organiser une phase de concertation préalable avec le grand public.

**Dans ce cadre, le Département du Gard publie la déclaration d'intention du projet de mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous en application des articles L121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement.**

Cette déclaration d'intention est consultable en ligne,

- sur le site internet de la Préfecture à cette adresse : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)
- sur le site internet du Département à cette adresse : [www.gard.fr](http://www.gard.fr)
- sur la plateforme de concertation du projet à cette adresse : [colidee.com/CD30](http://colidee.com/CD30)

**La déclaration d'intention est publiée avec une annexe intitulée « Note de contexte » qui développe les éléments suivants :**

- Les motivations et raisons d'être du projet ;
- L'historique de la concertation préalable ayant permis d'étudier plusieurs solutions ;
- La démarche de sécurisation par déconstruction ;
- L'approbation de la solution EVG-BCR ;
- La description technique des solutions retenues pour les barrages Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous considérés comme faisant partie d'un seul et même complexe hydraulique (et les enjeux associés pour les communes concernées) ;
- Le contexte environnemental (incidences potentielles) ;
- Le contexte réglementaire.

La déclaration d'intention sera également rendue publique au siège social du Département du Gard par le biais de son affichage légal et dans toutes les mairies des communes concernées. L'annexe « Note de contexte » sera à disposition du public.

Une enquête publique régie par le Code de l'Environnement sera organisée au cours de l'année 2022. Cette phase de consultation du public sera l'occasion pour toute personne concernée par le projet d'exprimer son avis et de faire part de ses observations.

Dans l'intervalle, le Département du Gard en tant que personne publique responsable, souhaite organiser une phase de concertation préalable avec le grand public en fixant lui-même les modalités, dans le respect toutefois de celles définies aux articles L121-16 et L. 121-19 du Code de l'Environnement.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD • Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel  
Service des Grands Ouvrages Hydrauliques • Maison du Département • 2 rue Guillemette • 30 044 Nîmes Cedex 9



**Déclaration d'intention de projet au titre des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement**  
PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS  
**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

#### MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC (SUITE)

La concertation préalable du public est mise en œuvre à l'initiative du Département du Gard en tant que personne publique responsable du projet en application du 1 de l'article L. 121-17 du Code de l'Environnement.

Les dates et modalités de la concertation préalable sont fixées par le Département du Gard dans le respect de celles définies à l'article L121-16 du Code de l'Environnement, à savoir :

La concertation débutera à partir du mois de mai 2021 jusqu'à fin juillet 2021, soit une durée maximale de trois mois.

Quinze jours avant le début de la concertation, le public concerné sera informé des modalités et de la durée de la concertation par voies dématérialisées sur le site internet du Département du Gard et sur la plateforme de participation accessible à partir de l'adresse [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30), par voie d'affichage dans les mairies des communes concernées par le projet et par voie de publication locale dans les journaux des collectivités.

Les modalités d'information comprennent aussi la réalisation d'un dossier de presse pour diffusion dans les médias ainsi que d'un dossier de concertation du projet, tous deux consultables dans les locaux des collectivités concernées et accessibles sur leurs sites internet ainsi que sur la plateforme de concertation. Le dossier de concertation comprendra : une présentation du projet, des objectifs, des enjeux, et un calendrier des rendez-vous physiques et numériques de la concertation.

Des registres physiques seront disponibles dans toutes les mairies des communes concernées afin de recueillir les observations du public pendant la concertation préalable.

Les avis peuvent aussi être directement transmis au représentant de la personne publique responsable, par courriel et/ou courrier en écrivant aux adresses suivantes :

DEVPN - Direction de l'eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel  
3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9  
Contact : Patrice THOMAS, Chef de service Grands Ouvrages Hydrauliques  
[concertation@gard.fr](mailto:concertation@gard.fr)

Une réunion publique sera organisée pour lancer la concertation et débattre avec les représentants du projet. Cette réunion sera suivie de plusieurs ateliers de concertation thématiques pour approfondir certaines questions et contribuer.

Un dispositif de dialogue continu et interactif, physique et numérique, accompagnera le projet pendant toute la durée de sa mise en œuvre.

À l'issue de la concertation, conformément aux dispositions de l'article R.121-21 du Code de l'Environnement, un bilan de celle-ci sera réalisé ainsi qu'un résumé de la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan sera rendu public.

Tous les avis enregistrés pendant les temps de rencontres, toutes les contributions recueillies sur la plateforme numérique, tous les courriers et/ou courriels seront annexés au registre d'observation et au bilan.

Le Département du Gard en tant que personne publique responsable indiquera alors les mesures qu'il jugera nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation. Un continuum d'information et de concertation sera proposé jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

De manière générale, la plateforme d'information et de participation du projet [Colidee.com/CD30](http://Colidee.com/CD30) permettra au public de prendre connaissance de l'avancement de la concertation et d'avoir accès à tous les documents et à toutes les contributions.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD • Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel  
Service des Grands Ouvrages Hydrauliques • Maison du Département • 2 rue Guillemette • 30 044 Nîmes Cedex 9





**Déclaration d'intention de projet au titre des articles L.121-18 et R. 121-25 du Code de l'Environnement**  
 PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS  
**CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

#### MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC (SUITE)

##### CONTEXTE COVID-19

Les modalités de la concertation préalable du public prendront en compte le contexte de la pandémie et s'adapteront aux directives sanitaires en vigueur afin de garantir la sécurité de tous.

Le Département du Gard étudiera toutes les solutions alternatives qui sont prévues dans ce contexte pour ne pas geler la concertation et permettre ainsi de ne pas retarder le projet.

Dans la situation contrainte de la crise pandémique, il est possible de mettre en œuvre des outils et dispositifs adaptés au contexte exceptionnel tels que les débats numériques et à distance.

En particulier, le Département du Gard tiendra compte du document de positionnement de novembre 2020 publié par la Commission nationale du débat public (CNDP) proposant des « Outils et dispositifs adaptés au contexte exceptionnel » : [https://www.debatpublic.fr/sites/cndp.portal/files/documents/docposition\\_nov2020\\_debatcovi\\_d\\_0.pdf](https://www.debatpublic.fr/sites/cndp.portal/files/documents/docposition_nov2020_debatcovi_d_0.pdf)

Cependant, le Département du Gard partage l'opinion de la CNDP selon laquelle il est important d'avoir conscience que « la crise sanitaire a remis en lumière les grandes inégalités d'accès au numérique. ».

Les modalités mises en œuvre par le Département du Gard, par exemple les formats hybrides, auront donc pour priorité de continuer à permettre des échanges éclairés et approfondis entre participants dans le respect des conditions de sécurité sanitaire sans forcément privilégier une continuité de la concertation exclusivement par voie numérique.

#### EXERCICE DU DROIT D'INITIATIVE

Le Département du Gard ayant pris l'initiative d'organiser une concertation préalable en fixant lui-même les modalités, un droit d'initiative est ouvert au public qui peut être exercé auprès du Préfet, en vue de l'organisation d'une concertation dans les conditions prévues aux articles L121-19 et R121-26 et suivants du code de l'environnement. Le droit d'initiative peut être effectué dans un délai de 4 mois à compter de la publication de cette présente déclaration d'intention.



## Annexe 4. Réunion publique de restitution du bilan de la concertation (15 février 2022)





## LISTE DES PRESENTS

## EN TRIBUNE

- Bérengère NOGUIER – Conseillère départementale du Gard, Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et à la biodiversité
- Patrick MALAVIELLE, Conseiller départemental du Gard, maire de la Grand-Combe
- Nicolas BOURETZ Directeur de l'Eau et de la valorisation du patrimoine Naturel
- Patrice THOMAS, Chef de service grands ouvrages hydrauliques, Département du Gard
- Francis FOUSSARD, Chef de projet service Grands ouvrages hydrauliques, Département du Gard
- Julie SCHMITT, Consultante concertation communication, Ethics Group

## EN SALLE

- Jacques PEPIN, Maire de Sainte-Cécile-d'Andorge
- Claude CERPEDES – Maire de Saint-Martin-de-Valgalmes
- Patrick MALAVIELLE – Maire de La Grand-combe
- Mme FARDOUX-JOUVE
- M. AUBERT
- MME HERNANDEZ
- MME GONIS
- M. ARCANGIOLI
- M. BASSEF
- Mme Dominique FOULC
- Jean-Claude KNEIB
- Lillane SCHWARTZ
- Noëlle ALBEROLA
- André ALBEROLA
- Catherine BROUTEE
- Anne-Marie MOTELLE
- Myriam LADREYT
- Evelyne MUNOS
- Jean-Louis MUNOS
- Daniel PIALET
- Pierre AUBERT – Les Pêcheurs du Haut Gard, Fédération de pêche du Gard
- Paul MAZIERE – Secrétaire au CA du FACEN (Fédération des Associations Cévennes Environnement Nature)
- Gislaine FALCHETTI - EPUL
- Bernard PECHIER
- Chrystel TRIBES
- Elane GOMIS
- Manuel LOPEZ
- Monique SAVAJOL
- Laurence BALDIT – Adjointe au Maire (La Grand-Combe)
- Stephan GARNIER – Mairie de Cendras
- Marc DUMAS – 1er adjoint Mairie de Laval Pradel
- Dominique BONNET – Adjointe, déléguée administration générale et affaires scolaires, Sainte-Cécile-d'Andorge

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Combous – Réunion bilan de concertation du 13 février 2022

2

- Annie ARCANGIOLI – 4ème Adjointe déléguée prévention/tranquillité publique Riques majeurs, La Grand-Combe
- ... HERNANDEZ, la Grand-Combe
- Michel VIGNE, Maire de Branoux-les-Taillades
- Sylvain ANDRE - Maire de Cendras
- Marc KUBICA - Conseiller Municipal délégué Accessibilité/espace public, Mairie de la Grand-Combe
- Norbert JOUVERT - 3ème Adjoint délégué logement/administration générale, Référent centre-ville, Mairie de la Grand-Combe
- Joseph PEREZ – 1er adjoint au Maire, Mairie de la Grand-Combe
- Jacques PEPIN, Maire de Sainte-Cécile-d'Andorge
- Dorian DESIERES, adjoint délégué voirie, réseaux et travaux de proximité, Sainte-Cécile-d'Andorge
- Yannick LOUCHE, président du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
- Georges BRIOUDES, Maire de Les Salles-du-Gardon
- André DELEUZE, Maire de Saint-Julien-des-Points
- Julien OLIVARES, Maire de la Grand-Combe
- M. GONZALEZ, Presse
- Henri FRANCES, 1er adjoint Saint-Christol-lez-Alès

## ORDRE DU JOUR

- Rappel du projet
- Le bilan de la concertation
- L'avancée du projet suite à la concertation

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Combous – Réunion bilan de concertation du 13 février 2022

3



### 3. BILAN DE LA CONCERTATION

Berengère NOGUIER, vice-présidente du Département en charge de la transition écologique et de la biodiversité rappelle la volonté du Département d'être plus proche des acteurs, d'où cette première phase de concertation qui va être restituée ce jour. Elle réaffirme l'attachement du Département à être aux côtés des territoires en particulier des territoires ruraux, à recueillir la parole et accompagner les populations pour que ces projets soient les mieux intégrés, les mieux compris et acceptés possible.

#### RAPPEL DU PROJET

##### La solution retenue

Depuis 2008, des études sont menées pour trouver une solution satisfaisante au regard des évolutions réglementaires et sécuriser le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge. Plusieurs solutions ont été étudiées. Après analyse multicritères, c'est la solution de « confortement par recharge aval en BCR » qui a été retenue. Elle présente en effet les meilleures garanties en termes techniques, financiers et de protection. Cette solution consiste à conforter l'ensemble du parement aval en béton compacté au rouleau puis à créer, au centre de la structure, un déversoir pour permettre à l'eau de s'écouler plus facilement en cas de crue.

##### Le calendrier du projet



#### BILAN DE LA CONCERTATION

Julie SCHMITT rappelle que le Département du Gard a décidé d'engager du 3 mai au 31 juillet 2021 une démarche d'information et de participation avec le grand public et les partenaires du projet, avant l'enquête publique programmée en 2022. Cette démarche ne revêtait pas un caractère réglementaire mais bien volontaire pour instaurer une dynamique de participation et d'information au plus proche du territoire, pour un projet connu et partagé par tous.

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Caroubes – Réunion bilan de concertation du 17 février 2022

L'objectif de ce dialogue interactif était d'expliquer les enjeux du projet, la solution technique qui a été retenue, d'informer les acteurs du territoire sur les études en cours, de se projeter sur le phasage du chantier et ses différents points de vigilance jusqu'à l'achèvement des travaux.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place durant cette première phase de participation et d'information, tous contribuant à partager et expliquer le projet pour anticiper les impacts des travaux et enrichir le projet :

- Des entretiens bilatéraux avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire ainsi que les partenaires du projet ;
- Une réunion avec les partenaires du projet, qui s'est tenue le 6 mai 2021 ;
- Une réunion avec le grand public, qui s'est tenue le 27 mai 2021 ;
- Une plateforme de concertation sur [www.colider.com/cd30](http://www.colider.com/cd30) ;
- Des registres de concertation et de l'affichage dans les mairies et Collectivités du territoire concerné ;
- Des outils de vulgarisation et de pédagogie (plaquette, film explicatif) pour expliquer le projet et la solution retenue.

Cette première phase de participation et d'information aura permis de réunir près de 60 participants et une centaine de contributions.

##### Accueil de la concertation sur le territoire

Cette phase de concertation, à l'initiative du Département du Gard, a trouvé un bon accueil, aussi bien auprès des partenaires, des élus, des acteurs socio-économiques que du grand public rencontré. Tous ont jugé cette opération indispensable pour la protection contre les Inondations, mais semblaient peu au fait de la solution technique retenue. Les partenaires et le grand public ont été sensibles à l'effort de vulgarisation fait lors de cette phase d'information-communication pour présenter de manière pédagogique la solution retenue.

##### Aménagement futur du site

Au-delà de la protection qu'offriront les travaux du barrage, cette phase de concertation a permis de mettre en avant que ce projet crée également une opportunité économique et touristique pour le territoire, considérant notamment la réflexion autour du devenir la retenue du barrage des Cambous et de son aménagement paysager.

Plusieurs propositions d'aménagement ont ainsi été faites, pour développer l'attractivité du site, tout en veillant à préserver son caractère naturel (aménagements modulables, cheminements doux, amélioration des stationnements et accessibilité...).

##### Point de vigilance en phase chantier

La concertation a également permis de mettre en avant plusieurs points de vigilance, notamment sur la phase chantier :

- De nombreux acteurs souhaitent que le soutien d'étiage puisse être conservé pendant toute la période des travaux. Le Département du Gard a mentionné qu'il étudiait la possibilité de le pérenniser en fonction du phasage des travaux.
- La question de la qualité de l'eau pendant la phase travaux a été plusieurs fois évoquée. Plusieurs points de vigilances ont émergé sur la question de la turbidité en aval du barrage.

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Caroubes – Réunion bilan de concertation du 17 février 2022

notamment au sujet des captages d'eau potable de la ville d'Alès et pour des questions de préservation des milieux

- Concernant l'itinéraire dit privilégié entre le barrage de Sainte Cécile et le site de stockage des déblais et de fabrication du béton (Mercoïrol à cheval sur les communes de Laval-Pradel et Sainte Julien des Rosters) plusieurs points de vigilance ont été évoqués concernant l'impact du trafic poids lourds sur la sécurité routière, mais pas que, pendant la phase chantier. Des rendez-vous sont en cours avec les élus et institutions du territoire pour mettre en place des adaptations de chantiers et de circulation.

Suite à cette première phase de concertation, le Département a souhaité que ces contributions puissent être intégrées dans le programme de l'opération, qui de fait, a été étendu afin :

- Que les deux barrages puissent faire l'objet de l'installation de nouveaux équipements qui permettent de mieux maîtriser la gestion et le contrôle des faibles débits (estivaux) pour répondre aux enjeux de la ressource et de l'adaptation au changement climatique.
- Que la conception des aménagements paysagers à l'issue des travaux intègre le site des deux lacs ce qui n'était pas prévu initialement.

Patrice Thomas met en avant le fait qu'il n'y a jamais eu de remise en question de l'opportunité de ce projet et de la durée du passage des travaux de travaux qui allaient être longs et donc forcément impactant sur la période de chantier, mais dont la finalité, est discutée déjà depuis une dizaine d'années. De plus, il y a eu une projection sur le devenir du site après les travaux, avec cette volonté des territoires d'être associés et d'exprimer également la capacité à repositionner les activités possibles sur les secteurs autour des deux barrages, dans une approche qui existe déjà, mais qui pourrait être valorisée, c'est à dire des activités de loisirs et éventuellement des activités de découverte.

## L'AVANCEE DU PROJET

### Un projet multi-sites

Plusieurs sites sont concernés par les travaux. Le premier se situe au pied du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, le deuxième à proximité du barrage des Cambous, qui va aussi bénéficier d'une mise à niveau [même si les travaux seront moindres], et le troisième sur le site de Mercoïrol.

Le site des Deux Lacs va permettre stocker le matériel de chantier et les matériaux industriels et va servir de base de vie. Suite à la phase de concertation, il a également été acté que sur ce site seront relocalisées différentes activités et stockés et préparés tous les matériaux relatifs au BCR. Le site situé à Mercoïrol, à 15 km du barrage, pourra être utilisé en complément et pour d'autres activités (stockage, et traitement des matériaux (fabrication béton) issus des terrassements du barrage)

### Validations techniques sur les deux sites

Les deux sites ont fait, courant 2021, l'objet de plusieurs validation techniques et décisions actées et qui ont fait avancer le projet

Sur le Barrage de sainte Cécile :

1. Décision de rénover intégralement le masque d'étanchéité

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion bilan de concertation du 13 Janvier 2022

6

2. Décision de modifier/moderniser la vanne de restitution à l'occasion des travaux (concertation et gestion du chantier)
3. Projet de rehausse de la RN 100 en concertation avec la DIRMED
4. Remise du dossier PROJET en décembre 2021
5. APPROBATION PAR L'ETAT EN JANVIER 2022

Sur le site des Cambous :

6. Amélioration du dispositif d'auscultation
7. Confortement aval
8. Décision de rénover/modifier les vannes et leur cabine (concertation et gestion du chantier)
9. Remise du dossier PROJET en décembre 2021
10. APPROBATION PAR L'ETAT EN JANVIER 2022

### Poursuite de l'étude paysagère

Une première proposition d'aménagement avait été portée à connaissance des partenaires et du grand public dans le cadre de la concertation. Cette seconde proposition combine à la fois les résultats de la concertation, les contraintes de la zone de chantier ainsi que les contraintes environnementales – plus définies aujourd'hui.

Deux zones humides vont être impactées par le chantier et les travaux paysagers permettront de restaurer 100% de leur surface. Concernant l'aménagement du parking à l'entrée du site des Deux Lacs, notre travail permettra d'optimiser le nombre de places puisqu'il a été remonté que les futurs aménagements du barrage pourraient entraîner d'éventuelles visites de l'ouvrage. Il a également été proposé de travailler sur un petit belvédère, accessible à pied depuis ce parking, il permettra d'avoir une vision d'ensemble à l'aval du barrage. La restauration sera assez limitée avec des replantations, du mobilier et la réouverture des activités existantes, notamment de baignade et d'animation. Avec la découverte d'une zone humide plus au sud, une restauration à visée pédagogique est envisagée.

### Soutien d'étiage

Suite à la concertation, les retenues ne devraient pas être abaissées pendant sur l'ensemble de la période de chantier (4 ans). Des abaissements partiels sont toutefois à prévoir pour certaines phases et donc déjà prévus au planning (pose du masque, travaux sur les vannes, taps de réception des Cambous ...). Des précisions seront apportées sur ces période en anticipant l'impact potentiel sur les activités.

Deux leviers sont prévus pour réduire au maximum l'incidence sur le soutien d'étiage : d'abord jouer davantage sur les deux ressources (Sainte-Cécile et les Cambous, ce dernier étant habituellement peu mobilisé, en moyenne 1 année/3) et réaliser les abaissements hors période de crue et hors période de soutien d'étiage. Toutefois, durant les travaux, des aléas sont possibles, il ne faut donc pas s'interdire des abaissements complémentaires à programmer en fonction des besoins

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion bilan de concertation du 13 Janvier 2022

7

#### TEMPS D'ECHANGE AVEC LA SALLE

##### Question de Monsieur André Deleuze, maire de Saint Julien des Points

Quel est le volume d'eau que représente une crue millénaire ? Vous avez cité 900 m<sup>3</sup> admissibles aujourd'hui par le barrage. A combien a été estimée cette crue exceptionnelle ? De plus, si le barrage est écreteur de crue, il est malheureusement écreteur d'alluvions. On n'en parle pas dans le projet.

**Réponse :** Au niveau du débit de pointe entrant en période de retour 10 000 ans, on est à 2 500 m<sup>3</sup> par seconde. Sachant que la capacité actuelle est de 900 m<sup>3</sup> par seconde de débit max évacuable par le barrage lorsque les pertuis et la tulpe sont en charge. A terme, avec l'aménagement, le barrage pourra évacuer 2 500 m<sup>3</sup> par seconde avec une marge de sécurité significative.

Vous avez également posé la question du volume de la crue, du volume transité, il est de l'ordre de 60 millions de m<sup>3</sup> en 24 heures. C'est ce que fait transiter la crue de 10 mille ans, sachant que le barrage en lui-même, il peut supporter et stocker 15 millions de m<sup>3</sup>. En l'état actuel, si cette crue de 10 mille ans venait à survenir, il y aurait une lame d'eau d'environ 1,8 m au-dessus du barrage qui viendrait se déverser.

Concernant les alluvions, sur Sainte-Cécile-d'Andorge on considère aujourd'hui encore que 20 000m<sup>3</sup> de limon et de matériaux viennent se stocker chaque année dans le barrage. Cet engrèvement est « naturel » mais a un impact sur la dynamique du cours d'eau. L'engrèvement de Sainte-Cécile a un impact paysager, un impact sur le profil en long du cours d'eau. Cependant, il n'a pas d'impact sur la capacité du barrage ni même sur le volume disponible pour le moment en termes de soutien d'étiage.

##### Question de monsieur Stéphane Garnier, Elu à la commune de Cendras

Quel sera le nombre d'emplois créés et la dimension d'insertion sociale du chantier ?

**Réponse :** Avec les marchés de travaux, le Département imposera aux entreprises de travaux d'assurer le respect des clauses sociales. Il y aura donc du recrutement local et social sur ce chantier qui va durer 4 ans. Cette estimation sera confirmée dans le temps puisqu'il n'est pas encore possible à ce stade de savoir combien de personnes vont travailler sur ce site. De plus, il existe une clause d'insertion, dans le cadre du projet, avec le Pôle Emploi et la mission locale jeune. Nous aurons à cœur d'être attentif à ce que ce chantier puisse bénéficier au territoire.

##### Question de Monsieur Jacques Pépin, Maire de Sainte-Cécile-D'Andorge

Quel sera le coût de ce barrage ? Quid des activités autour des Cambous pendant la durée des travaux ?

**Réponse :** Le coût des travaux n'est pas consolidé à ce jour. Il y a une estimation de 24 millions d'euros. En revanche, il y a une réalité complexe à laquelle nous sommes obligé de faire face avec l'augmentation du coût des matières premières. Aujourd'hui, le dossier n'est pas complètement finalisé et nous sommes sur des estimations faites par des entreprises et des bureaux d'études qui annoncent une variabilité des prix de 20 à 30% d'augmentation par rapport aux prix actuels.

Concernant les activités, dès la première année du chantier et pendant toute sa durée, il n'y aura plus d'activité au droit de l'ancien camping des deux lacs, sur le site des Cambous. Là où il y a la guinguette, le chantier va complètement bouleverser le profil physique du site. Sur le secteur de la base nautique ou sur les secteurs autres comme celui de la pêche, il est nécessaire que le Département puisse discuter, notamment avec l'agglo d'Alès, sur une convention pour la gestion des terrains. Toutefois, il pourrait être autorisé de poursuivre un certain nombre d'activités si elles sont loin des zones de chantier. Ces éléments sont à rediscuter, notamment les termes des conventions et les suites à donner.

##### Question d'un particulier dans la salle

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion bilan de concertation du 13 février 2022

8

Quid du trafic généré par les travaux sur le site de Mercoïrol puisqu'il a été mentionné que c'était un site secondaire. Sur quelles périodes ? Quel est le trafic généré ? Peut-on envisager une sécurisation de la traverser du Pradel qui en l'état est dangereuse avec son trafic quotidien ?

**Réponse :** Pour la durée des travaux sur la RN 100, il y aura une organisation du trafic routier sans interruption de la circulation. La partie de voirie qui va être en réhaussée pourra être faite en nocturne. Nous n'avons pas encore établi des chiffres précis sur le reliquat de volume et donc de trafic à transférer sur Mercoïrol.

##### Question d'un élu de Sainte-Cécile-d'Andorge

Y-a-t-il une réflexion sur un parking coté base nautique, comme prévu coté guinguette ?

**Réponse :** A ce stade, il n'est pas intégré d'aménagement de parking à cet endroit où les aménagements ne sont pas simples. Nous avons réfléchi à des délaissés de la route nationale mais cette question est complexe (route nationale anxieuse). Nous avons aussi travaillé sur un accès piéton, le long de Sainte-Cécile-d'Andorge pour éviter une trop grande attractivité du belvédère qui se trouve au-dessus de Sainte-Cécile.

#### CONCLUSION DE BERENGERE NOGUIER – CONSEILLERE DEPARTEMENTALE DU GARD, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET A LA BIODIVERSITE

Ce projet doit être un projet exemplaire dans le déroulement des travaux. Les projets d'aménagement doivent être réfléchis d'une façon globale. Le Département va accompagner tout au long du projet le territoire avec des dispositifs pour venir financer et réaliser les investissements nécessaires pour le bien-être de la population. En parallèle, il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la manière de concilier la fonction d'écrêtement avec la fonction de retenue d'eau.

Conseil Départemental du Gard – Mise à niveau du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous – Réunion bilan de concertation du 13 février 2022

9



## Annexe 5. Bilan de la concertation



### BILAN DE LA CONCERTATION

Relatif au

**PROJET DE MISE A NIVEAU DU COMPLEXE HYDRAULIQUE  
FORMÉ PAR LES BARRAGES  
DE SAINTE-CÉCILE-D'ANDORGE ET DES CAMBOUS**



Dates de la concertation

3 MAI – 30 JUILLET 2021



#### SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : CONTEXTE ET DISPOSITIF DE CONCERTATION.....</b>	<b>3</b>
Contexte et historique du projet.....	3
Le dispositif de participation et d'information mis en place.....	4
Entretiens avec les élus et acteurs du territoire .....	5
La réunion avec les partenaires du 6 mai 2021.....	5
La réunion avec le grand public du 27 mai 2021.....	6
La plateforme de concertation.....	7
Les registres de concertation .....	9
Les outils de présentation du projet : la plaquette et le film .....	9
L'annonce de la concertation .....	10
Annonce générale de la concertation .....	10
Le relais des mairies .....	12
Récapitulatif chiffré du dispositif mis en place .....	13
<b>PARTIE 2 : LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE LA DÉMARCHÉ.....</b>	<b>14</b>
Un bon accueil de la concertation et de son dispositif .....	14
L'opportunité de la démarche et la solution retenue.....	14
Un site bien connu et prisé par les habitants du territoire.....	14
Un projet jugé indispensable mais une solution technique retenue peu connue en amont de la concertation .....	15
Une solution technique bien comprise et qui a fait l'objet de peu d'interrogations.....	15
Les enseignements de la démarche .....	16
Une opportunité pour l'attractivité du territoire.....	16
L'aménagement du complexe hydraulique en fin de travaux.....	17
Des premiers points de vigilance en phase chantier.....	20
Trafic et circulation et aménagement des périodes de chantiers.....	23
<b>PARTIE 3 : LES SUITES DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>27</b>
Réunion partenaires du 6 mai 2021 - Contributions Atelier 1 .....	28
Réunion partenaires du 6 mai 2021 - Contributions Atelier 2 .....	31
Réunion grand public du 27 mai 2021 - Contributions .....	34



#### PARTIE 1 : CONTEXTE ET DISPOSITIF DE CONCERTATION

##### Contexte et historique du projet

Situé sur le Gardon d'Alès, le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge mis en service en 1967 a été réalisé dans le cadre d'un vaste programme de construction lancé par le Conseil départemental du Gard pour protéger les populations après les inondations catastrophiques de septembre et octobre 1958 ayant entraîné la mort de 40 personnes.

En septembre 2002, un événement pluvieux extrême a également causé la mort de 22 personnes et plus de 800 millions d'euros de dommages matériels. Au regard de ce risque croissant d'événements hydro-climatiques cévenols, le **Conseil départemental du Gard a lancé des études de révision** des valeurs hydrologiques de référence. Les résultats ont montré la **nécessité d'augmenter la capacité d'évacuation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge** de plus de 1 000 m<sup>3</sup>/s et de renforcer sa capacité de résistance à des hypothèses de crues considérées comme exceptionnelles et extrêmes.

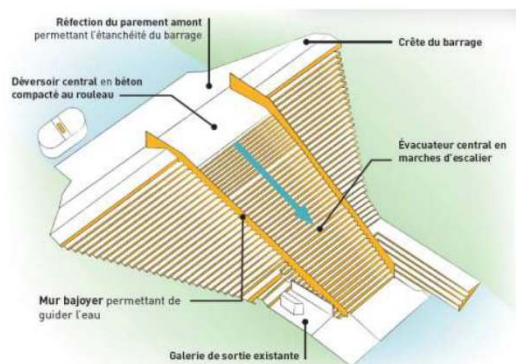
Après une **quinzaine d'années d'études** et d'expertises itératives de haut niveau, une solution a été sélectionnée, particulièrement adaptée aux contraintes techniques d'un barrage écrêteur de crues tel que celui de Sainte-Cécile-d'Andorge et satisfaisant à tous les enjeux de sécurité de la mise en œuvre du chantier. Cette **solution dite de confortement par recharge aval en BCR** (béton compacté au rouleau), ou méthode « EVC (évacuateur de crue) sur BCR » consiste en la création d'un évacuateur de crue à surface libre posé sur le parement aval partiellement reconstruit en BCR.



Barrage actuel







Barrage futur

Les modalités du chantier imposent un **phasage particulier des travaux** afin de garantir une sécurité continue du barrage et des populations et nécessitent une mise en cohérence de la capacité hydraulique du barrage des Cambous situé à son aval immédiat. Les **deux barrages**, tous deux propriétés du Conseil départemental, sont **donc considérés comme faisant partie d'un seul et même complexe hydraulique**.

### Le dispositif de participation et d'information mis en place

Dans ce contexte, le Conseil départemental du Gard, en tant que personne publique responsable du projet, a décidé d'engager du **3 mai au 31 juillet 2021 une démarche d'information et de participation** avec le grand public et les partenaires du projet, avant l'enquête publique programmée en 2022. Cette démarche ne revêt **pas un caractère réglementaire** mais bien volontaire pour **instaurer une dynamique** de participation et d'information au plus proche du territoire, pour un projet connu et partagé par tous.

L'objectif de ce dialogue interactif est d'**expliquer les enjeux du projet, la solution technique qui a été retenue, d'informer les acteurs du territoire sur les études en cours, de se projeter** sur le phasage du chantier et ses différents points de vigilance jusqu'à l'achèvement des travaux. Elle doit aussi permettre au public et partenaires du projet de participer et de débattre autour de l'avenir du site et de la phase de travaux à venir.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place durant cette première phase de participation et d'information, tous contribuant à partager et expliquer le projet pour anticiper les impacts des travaux et enrichir le projet :

- Des **entretiens bilatéraux** avec les élus et les acteurs socio-économiques du territoire ainsi que les partenaires du projet ;
- Une **réunion avec les partenaires** du projet, qui s'est tenue le 6 mai 2021 ;



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
4

- Une **réunion avec le grand public**, qui s'est tenue le 27 mai 2021 ;
- Une **plateforme de concertation** sur [www.colidee.com/cd30](http://www.colidee.com/cd30) ;
- Des **registres de concertation** et de l'**affichage** dans les mairies et Collectivités du territoire concerné ;
- Des **outils de vulgarisation** et de pédagogie (plaquette, film explicatif) pour expliquer le projet et la solution retenue.

Cette première phase de participation et d'information aura permis de réunir près de **60 participants et une centaine de contributions**. Le Conseil départemental du Gard en tant que personne publique responsable indiquera, à l'issue de cette première phase, les mesures qu'il jugera nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation. Un continuum d'information et de participation sera ensuite proposé jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### Entretiens avec les élus et acteurs du territoire

En amont de la concertation, une **dizaine d'entretiens bilatéraux** ont été réalisés, en avril 2021 avec les acteurs du territoire (élus, associations, représentant des activités économiques) pour **expliquer le projet et son bien-fondé, informer sur la solution technique retenue** et le calendrier du projet.

Ces entretiens semi-directifs ont été effectués en visioconférence, par un membre de l'équipe du projet du Conseil départemental et un membre de l'AMO concertation, ETHICS Group, auprès des acteurs suivants :

- La Vice-Présidente déléguée à l'environnement et la prévention des risques,
- Le Président d'Alès Agglomération,
- Le maire de La Grand-Combe,
- Le maire de Sainte-Cécile-d'Andorge,
- Le maire de Branoux-les-Taillades,
- Le maire de Laval-Pradel,
- Le Directeur de l'EPTB Gardons,
- La Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN),
- La Fédération de Pêche du Gard.

Ces premiers rendez-vous ont permis de faire **émerger de premiers points de vigilance et leviers** notamment sur la phase travaux, et de mettre en exergue les attentes des acteurs du territoire quant au futur site. Elles ont également été **l'opportunité d'affiner les thématiques** en vue de réunions de concertation qui ont eu lieu courant mai.

### La réunion avec les partenaires du 6 mai 2021

Une première **réunion avec les partenaires du projet s'est tenue le 6 mai 2021**. Compte-tenu du contexte sanitaire, cette rencontre a été conduite en format 100% digital. Elle aura permis de réunir une cinquantaine de partenaires. Les objectifs de cette rencontre étaient notamment de :

- **Expliquer le projet**, la solution technique retenue et les premières réflexions sur les aménagements paysagers ;
- **Présenter le dispositif de participation** ;



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
5

### 3. BILAN DE LA CONCERTATION

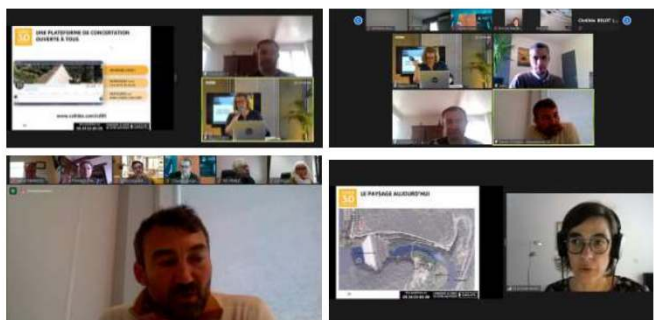
- Travailler à l'identification de premiers points de **vigilance concernant les travaux**.

La réunion en digital, d'une durée de 2h30, s'est déroulée en 5 temps :

- Une présentation du contexte dans lequel s'inscrit le projet, réalisée par les services du Conseil départemental ;
- Une présentation de la solution technique retenue et des aménagements paysagers prévus par les bureaux d'études ingénierie et paysage ;
- Une présentation du dispositif de concertation associé, présenté par l'AMO concertation ETHICS Group ;
- Un temps de questions-réponses avec les partenaires ;
- Un atelier de travail en petits groupes autour des deux thématiques relatives à l'avenir du site :
  - ⇒ *Quels points de vigilance du chantier sur mes activités ? Quels leviers pour réduire ou compenser la phase de travaux sur mon activité ?*
  - ⇒ *Quelle vision du site et de ses usages à la fin des travaux ? Quelles plus-values les travaux pourraient-ils apporter au site et à ses différents usages ?*

Cette réunion a été très **bien reçue par les partenaires**, qui ont apprécié cette présentation exhaustive et ont pu débattre des éléments techniques du projet et s'exprimer sur le devenir du site. Au total, **75 idées** ont été partagées durant ce temps de concertation sur la plateforme de concertation Colidée.

RETOUR SUR LA RÉUNION EN IMAGES...



La réunion avec le grand public du 27 mai 2021

Dans la continuité de la première réunion organisée avec les partenaires du projet, une deuxième **réunion d'information et de participation s'est déroulée avec le grand public**, toujours en format digital, le 27 mai 2021. Les objectifs de cette rencontre étaient notamment de :



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
6

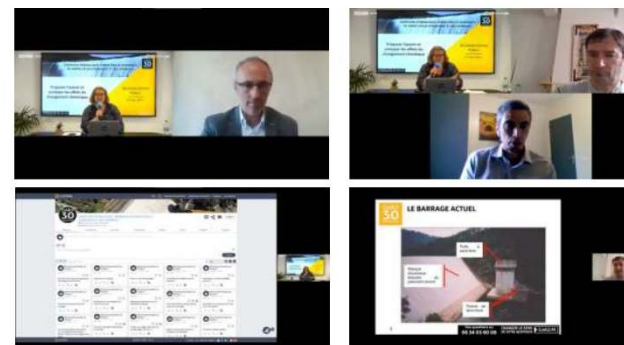
- **Présenter le projet**, la solution technique retenue et les premières réflexions sur les aménagements paysagers ;
- **Présenter le dispositif de participation** ;
- Associer le grand public à la **vision prospective du site**.

La réunion, d'une durée de 2h30, s'est déroulée en 5 grands temps :

- Une présentation du contexte dans lequel s'inscrit le projet, réalisée par les services du Conseil départemental ;
- Une présentation de la solution technique retenue et les aménagements paysagers prévus par les bureaux d'études ingénierie et paysage ;
- Une présentation du dispositif de concertation associé par l'AMO concertation, Ethics Group ;
- Un temps de questions-réponses avec le grand public ;
- Un atelier de travail autour de la vision prospective du site :
  - ⇒ *Quelle vision du site et de ses usages à la fin des travaux ? Quelles plus-values les travaux pourraient-ils apporter au site et à ses différents usages ?*

Cette réunion a réuni une **dizaine de personnes**. D'un **format très pédagogique**, elle a été **très appréciée des participants**. Cette réunion a toutefois **pâti de ne pouvoir se tenir en présentiel** sur le territoire, cependant, elle reste disponible en rediffusion sur la plateforme de concertation Colidée et une communication adéquate a été mise en place pour permettre de relayer cette mise à disposition. Au total, 16 contributions ont été partagées durant ce temps autour de la vision prospective du site.

RETOUR SUR LA RÉUNION EN IMAGES...

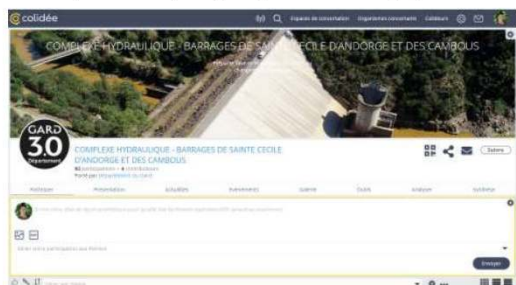


La plateforme de concertation



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
7

Accessible à tous sur [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30), une **plateforme de concertation** est venue soutenir la dynamique d'information et de participation. En dehors des réunions organisées, elle a permis à tout un chacun de **s'informer de manière continue grâce à la documentation explicative** et aux rediffusions de la concertation disponibles, ainsi que de **participer librement sur le projet**.



La plateforme met à disposition **toute la documentation nécessaire** à la bonne compréhension du projet, au travers de l'onglet « Présentation » :

- La **plaquette** de présentation du projet ;
- Des **éléments de contexte** relatifs au projet ;
- La **présentation** du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge et de son histoire ;
- La présentation de la **solution technique retenue** ;
- La présentation du plan « **Eau et Climat 3.0** » dans lequel s'inscrit le projet ;
- La présentation du **calendrier du projet** ;
- La **Déclaration d'Intention** et l'avis de concertation ;
- La présentation du **dispositif de concertation** ;
- Les **comptes-rendus** et replays des deux réunions avec les partenaires et le public ;
- Le **film pédagogique** présentant la solution retenue.



En termes de participation, la plateforme de concertation a permis à chacun de partager ses idées sur le projet, lors des réunions publiques mais également tout au long de la concertation. Au total, ce **sont une centaine de contributions et remarques qui ont été postées**.

Pendant toute la durée de la concertation, la plateforme de participation a été **mise à jour régulièrement** afin d'assurer une bonne transmission et vulgarisation de l'information.

### Les registres de concertation

Pour compléter ce dispositif digital, et compte-tenu du contexte sanitaire qui ne permettait pas de tenir des réunions de proximité, **des registres physiques de concertation ont été placés aux sièges sociaux de toutes les collectivités du territoire** (soit un total de 14 dont 12 mairies, le conseil départemental du Gard et l'EPTB Gardons) afin de recueillir les observations du public qui n'aurait pas accès aux outils numériques.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, les observations pouvaient aussi être directement transmises aux adresses suivantes :

- Par courrier : Conseil départemental du Gard DEVPN - Direction de l'eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel - 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9 ;
- Par courriel : [concertation@gard.fr](mailto:concertation@gard.fr).



Registre de concertation

### Les outils de présentation du projet : la plaquette et le film



**BILAN DE CONCERTATION**  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
8



**BILAN DE CONCERTATION**  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
9



### 3. BILAN DE LA CONCERTATION

En amont de la concertation et pour faciliter la compréhension du projet par le grand public, deux outils de présentation du projet ont aussi été élaborés et demeurent disponibles sur la plateforme de participation Colidée : **une vidéo pédagogique et une plaquette de présentation du projet.**

- *Le film de présentation du projet*

Le film a pour objectif de **présenter le projet de manière ludique et pédagogique** et d'**expliquer le dispositif d'information et de participation**. Son format court et son animation en motion design font de ce film un support de présentation, facile d'accès et par conséquent, largement communicable.

Il fait notamment état de **l'historique du projet, présente la solution retenue** et expose le dispositif d'information et de participation déployé à destination du public. Il a été diffusé lors de la réunion grand public avant d'être mis en ligne sur la plateforme de participation Colidée et le site internet du Conseil départemental du Gard.

- *La plaquette de présentation du projet*

Cette plaquette s'inscrit également dans cette **dynamique d'information sur le projet**. Publiée au lancement de la phase de concertation, elle donne une vision du contexte et de l'historique du projet, présente la solution technique retenue, le calendrier du projet ainsi que le dispositif de participation et d'information mis en place.

En termes de diffusion, la plaquette a été envoyée aux partenaires, et demeure disponible sur le site web du Conseil départemental du Gard ainsi que sur Colidée.



#### L'annonce de la concertation

Cette concertation a fait l'objet d'une **annonce dans la presse et d'une diffusion via les supports de communication du Conseil départemental du Gard**. Elle a également été diffusée sur le territoire, grâce au **relais partenarial des mairies et de l'EPTP**.

Annnonce générale de la concertation

- *Relations presse*



Le Conseil départemental du Gard a partagé mi-mai à la presse locale, régionale et nationale un **communiqué de presse et un dossier de presse** annonçant la réunion publique du 27 mai 2021 et expliquant les grandes lignes du projet ainsi que le dispositif de concertation associé.

L'**objectif : informer le plus largement possible** pour obtenir un maximum de participations et d'expression à la concertation, malgré les contraintes sanitaires ne permettant pas de tenir une réunion publique en présentiel sur le territoire.



Communiqué et dossier de presse

Au total, **7 articles** sont parus dans différents journaux locaux (l'Actu, les Échos, France Bleu, Le Mag, le Petit Gardois, Objectif Gard, Le Mouvement) relayant les dates et le dispositif de concertation.

#### QUELQUES RETOMBÉES PRESSE...



- Billet web

Le Conseil départemental du Gard a publié sur [son site internet](#) plusieurs pages expliquant la démarche, annonçant le dispositif de participation dont la réunion grand public, et renvoyant vers la plateforme de participation Colidée. La déclaration d'intention et l'avis de concertation y sont aussi disponibles.



#### Le relais des mairies

Afin de permettre une large information sur la concertation dans les territoires et d'assurer la diffusion de l'information dans les communes concernées, les mairies ont aussi activement participé au lancement de la dynamique de concertation.

Pour cela, elles ont d'abord diffusé l'avis de concertation sur leurs panneaux d'affichage, puis ont largement relayé la date de la réunion publique, que ce soit sur leurs sites internet, dans leurs bulletins municipaux pour certaines ou par l'affichage et la mise à disposition de supports au sein de leurs locaux (affiches et registres de concertations).



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
12

### Récapitulatif chiffré du dispositif mis en place

#### EN TERMES DE CONCERTATION

- 10 entretiens bilatéraux
- 1 réunion « partenaires » en digital
- 1 réunion « grand public » en digital
- 1 plateforme de concertation en ligne ouverte du 3 mai au 31 juillet 2021
- La mise à disposition de registre de concertation dans les 14 collectivités du territoire (mairies, Conseil départemental du Gard, EPTB Gardons)

#### EN TERMES D'INFORMATION

- 1 dossier de presse
- 1 communiqué de presse
- 1 vidéo explicative du projet
- 1 plaquette d'information
- Annonce de la concertation sur les sites web du Conseil départemental du Gard, des communes concernées et de l'EPTB Gardons

#### LES GRANDS CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

58 participants aux réunions

13 élus, 4 associations  
11 institutions du territoire rencontrés

92 contributions sur la plateforme de concertation

7 retombées média (*l'actu, les échos, France Bleu, Le Mag, le Petit Gardois, Objectif Gard, Le Mouvement*)

15 questions posées lors des réunions publiques



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
13



## PARTIE 2 : LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE LA DÉMARCHÉ

### Un bon accueil de la concertation et de son dispositif

Cette phase de concertation, à l'initiative du Conseil départemental du Gard, a trouvé un **bon accueil**, aussi bien auprès des partenaires, des élus, des acteurs socio-économiques que du grand public rencontré.

En effet, **l'opportunité de travaux et d'une rénovation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge est connue depuis de nombreuses années** via la presse ou le relais des élus mais ne faisait pas l'objet d'une communication quelconque. Elle était simplement couverte par la presse, au gré de l'actualité des études et des prises de paroles politiques sur le sujet. En outre, plusieurs participants ont mentionné que les prises de paroles passées, parfois dissonantes, ont pu donner l'impression au territoire d'un projet qui n'avancé pas.

**L'actualité du projet n'est toutefois que peu connue sur le territoire.** Les partenaires et le grand public ont salué l'opportunité saisie par le Conseil départemental de communiquer plus amplement sur ce projet et sur son actualité. Ils ont été **sensibles à l'effort de vulgarisation** fait lors de cette phase d'information-communication pour présenter de manière pédagogique la solution retenue.

La réunion avec les partenaires et la réunion avec le grand public ont réuni au total une **cinquantaine de participants** (la réunion avec le grand public n'ayant réuni qu'une dizaine de personnes). Cette faible mobilisation, malgré un dispositif de communication déployé peut s'expliquer par la difficulté à tenir une réunion publique en contexte sanitaire Covid et de la faible appétence du territoire pour les réunions digitales. Les participants à ces deux réunions ont apprécié d'avoir pu, bien que la réunion soit en digital, poser leurs questions et participer à des ateliers de travail en petits groupes.

Afin que le grand public puisse avoir accès à l'information de la réunion publique, la **rediffusion et le compte-rendu de la réunion sont accessibles sur la plateforme de concertation**. De plus, il a été décidé que les réunions de restitution de la concertation, prévues à l'automne 2021, seraient tenues en présentiel.

### L'opportunité de la démarche et la solution retenue

Un site bien connu et prisé par les habitants du territoire

Lors des entretiens, les élus ont été questionnés sur la place du Barrage de Sainte-Cécile et du Barrage des Cambous sur le territoire et de leur perception pour les usagers et le grand public.

Il semble qu'il existe une **« relation forte »**, **« quasi sentimentale »** entre le site et son territoire. Tous les élus semblent s'accorder à dire que le barrage de Sainte-Cécile, construit en 1967 fait **« partie intégrante du territoire »**. Il est bien connu pour son rôle de **« protection contre les inondations, même si la mémoire du risque tend à s'amenuiser »**. Tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire qu'il s'agit d'**« un ouvrage protecteur majeur en cas inondation »** et qu'il est **« parfaitement géré en termes**

**d'entretien et de crue »**. Certains élus et partenaires, ainsi que la FACEN, déplorent toutefois certains engravements et embâcles sur le Barrage de Sainte-Cécile, ce qui pourrait laisser penser au grand public que **« celui-ci n'est pas convenablement entretenu, alors qu'il n'y a rien à dire »**.

Le Barrage des Cambous semble être pour les habitants **« un endroit prisé localement avec des activités appréciées de loisirs »**. Les élus évoquent également son **rôle touristique et son intérêt**, au regard de l'attractivité du territoire, le barrage des Cambous représentant en effet un **« espace de loisirs et de tourisme de proximité »** pour les habitants. Pour rappel, depuis plusieurs années, le site des Deux Lacs a été confié par voie de convention à Alès Agglomération qui gère le site et ses aménagements de loisirs.

Plusieurs élus interrogés s'accordent à dire que **« le complexe hydraulique a peu changé depuis 20 ans »** et que le potentiel touristique du site des Cambous **« semble sous-estimé »**. Ils estiment que les **« activités touristiques [...] ne demandent qu'à se développer dans un site qui sera sécurisé [...] de nombreux projets ayant vu le jour sur le site mais n'ont pas été pérennisés »**.

Certains élus évoquent même **« un site où il a toujours eu une antinomie pour répondre aux exigences barrage de crues et à celle de la zone de loisirs »**, avec des usages **« multiples compliqués et parfois contradictoires »**.

Un projet jugé indispensable mais une solution technique retenue peu connue en amont de la concertation

Le projet de mise en sécurisation du Barrage de Sainte-Cécile est présenté comme un **projet « qui a fait largement parler »** notamment via la presse, qui a relayé, entre 2009 et aujourd'hui l'actualité du projet. Plusieurs élus ont évoqué, au cours des entretiens une **inquiétude des populations quant à la sécurité en cas de crues importantes** **« Chaque fois qu'il se passe des épisodes cévenols, on parle toujours du Barrage de Sainte-Cécile »**.

L'ensemble des élus interrogés s'accordent à dire que les travaux prévus sur le complexe hydraulique, au-delà de leur obligation réglementaire, sont **« une plus-value vis-à-vis du risque d'inondation sur le territoire »**. Pour eux, il s'agit d'un projet **« nécessaire »** **« attendu »**, à **« forte capacité de protection »**, **« vital »**, **« stratégique »** pour le territoire et sa protection. Lors de la réunion avec le grand public, **le bien-fondé du projet et de la solution retenue n'ont pas été remis en question** par les participants, ces derniers s'interrogeant davantage sur les potentiels impacts en phase travaux.

A ce titre, plusieurs élus et partenaires ont insisté sur la **nécessité d'ultra-pédagogie dans la présentation du projet** lors de la concertation avec le grand public. Il s'agit de bien partager le bien-fondé et le fonctionnement de l'ouvrage et ce, en amont de la présentation de la solution retenue. Il s'agit d'expliquer notamment **« l'importance de la protection des personnes et des biens et de l'intérêt général »**. Ils ont également mentionné la nécessité, pour renforcer l'acceptabilité des travaux, de **« bien expliquer les investissements notamment à la population »**. **Ces demandes des élus et des partenaires ont été répercutées** lors de la présentation du projet et dans les différents outils de présentation du projet et ont été bien accueillies par le grand public rencontré.

Une solution technique bien comprise et qui a fait l'objet de peu d'interrogations



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
14



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
15

Lors des entretiens et des réunions publiques, la première partie de la réunion était consacrée à la présentation de la situation actuelle du barrage, aux enjeux du territoire et à la solution retenue. En complément, lors de la réunion avec les élus et les partenaires, les différentes solutions étudiées dans le temps ont été évoquées.

Lors des différents temps d'échange, la **solution technique retenue semblait peu, voire pas connue du territoire**, à l'exception des partenaires proches du projet et des financeurs (EPTB Gardons, Etat, Région) ainsi que des élus des sites concernés. Cependant cette dernière n'a fait l'objet que de **très peu de contributions ou de remarques et semble bien comprise des participants**. Un seul élu s'est exprimé au cours des entretiens sur la solution retenue et la qualifie de « *solution la plus raisonnable* ». Aucune remarque n'a été faite sur la performance de la solution retenue. Seul l'EPTB Gardons, a mentionné, lors de la phase d'entretien que « *les autres solutions évoquées [de mise en sécurisation du Barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge] étaient beaucoup plus traumatisantes pour le territoire* ».

Seules deux questions ont été posées sur l'**obligation réglementaire de cette mise en sécurité** et sur le niveau de protection en cas de crue pendant les travaux. Au sujet de l'obligation réglementaire de travaux, le Conseil départemental a rappelé que « *ces travaux sont rendus obligatoires par la réglementation nationale. Aujourd'hui, le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge ne répond plus aux normes nationales constructives pour des barrages en remblai* ». Concernant le rôle de protection du barrage, le maître d'ouvrage a précisé que le projet a été conçu « *de manière à ne pas altérer la fonction d'écrêtement des crues jusqu'à la crue centennale. Le niveau de protection ne changeant donc pas durant la période du projet* ».

Les **contributions se sont surtout concentrées sur la vision du site à la fin des travaux** et sur les points de vigilance à anticiper sur le territoire pendant la phase des travaux, prévue de 2024 à 2027.

## Les enseignements de la démarche

### Une opportunité pour l'attractivité du territoire

Plusieurs élus et partenaires, en plus de la protection qu'offrent les travaux du barrage, voient ce projet comme une « **opportunité pour le territoire** », considérant notamment la réflexion autour du devenir du site des Cambous et de son aménagement paysager. Pour eux, le projet et les aménagements prévus autour du projet sont une « *opportunité pour l'attractivité et pour développer le tourisme sur le territoire* ». Certaines parties prenantes considèrent le projet comme une opportunité économique, car ils permettraient de « *restaurer la restauration et l'hébergement local* » à la fois « *pendant la période de travaux et après* » et de proposer « *de nouvelles activités autour du Lac des Cambous* ».

Les participants souhaitent, qu'à termes, un tourisme annuel puisse se développer autour du complexe hydraulique avec « *des activités 4 saisons* » et « *des projets saisonniers* ».

Pour les participants, l'**ouvrage à lui seul, peut être considéré comme une source d'attractivité touristique** car il s'agit d'« *un barrage unique au monde* ». Un « *tourisme de passionnés* » pourrait être développé, à la fois en période de chantier et à l'issue du chantier, avec des « *visites thématiques du barrage* ».

En période de chantier, plusieurs acteurs ont mentionné que l'activité créée permettrait « *de restaurer la restauration et l'hébergement local* ». Post travaux, « *ce tourisme industriel [permettrait de] visiter*



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
15

le barrage et montrer la qualité du travail fourni ». Ces visites pourraient être intégrés à « *un circuit touristique conciliant mine et barrage* ».



Nuage de mots – contributions relatives à l'attractivité du site [Extraction issue de la plateforme de concertation]

### L'aménagement du complexe hydraulique en fin de travaux

A la fois lors des entretiens avec les élus, de la réunion avec les partenaires et les acteurs socio-économiques du 6 mai et celle avec le grand public du 27 mai, le Conseil départemental a rappelé que ce projet était l'**opportunité de repenser les usages et l'aménagement du complexe hydraulique**. Un des ateliers de concertation était même dédié à cette thématique.

Compte-tenu de la présence de l'ouvrage sur le site de Sainte-Cécile et de la réglementation associée aux inondations, cette **réflexion s'est focalisée sur le site des Cambous et de ses abords immédiats**.

Plusieurs participants ont précisé que ce travail relatif à la vision prospective du site serait largement **contraint par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** et son périmètre et qu'il convient de bien l'intégrer dans la réflexion sur les usages et les aménagements. Un des élus interrogés lors des entretiens a aussi mentionné l'obligation, en raison du « *peu de place pour aménager à cause de la montagne [de] bien calibrer les projets en fonction de l'espace disponible* ».

- *Préserver le caractère naturel du site*

Lors des deux temps de travail en ateliers, les participants ont constaté que le **site est « à la fois un site attractif et un espace naturel extraordinaire »**. Ils souhaitent que cette identité naturelle puisse « *être préservée* », « *conserver l'espace naturel* ». Ils suggèrent également qu'**un équilibre soit trouvé entre l'attractivité touristique et la préservation de ce lieu**, sans que se crée d'opposition entre deux visions : « *site touristique versus site préservé* ».



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
17



### 3. BILAN DE LA CONCERTATION

Ils souhaiteraient « *conserver le côté sauvage du site du barrage* » et que celui-ci puisse être développé, avec l'installation de « *fllore mellifère* », « *de ruches* », « *le développement de la flore* », « *tout en respectant les essences locales déjà présentes* » sur le site.

Plusieurs acteurs du territoire ont également demandé que puisse être mise en place une « *Charte de projet de développement durable en lien avec le projet du barrage avec le Parc National* » et qu'une berge soit « *préservée de toute activité humaine* ».

- Renforcer les usages actuels, en développer de nouveaux et animer le site

Concernant les usages sur le site des Cambous, il est **souhaité que puissent être maintenus, à l'issue des travaux, à minimum les espaces et usages déjà existants et que de nouveaux usages puissent être développés**, pour « *trouver des activités 4 saisons* » et favoriser l'attractivité touristique.

Les participants à la concertation souhaitent que les **usages actuels puissent être conservés et développés**. Ils proposent ainsi de « *développer l'activité pêche* », « *maintenir la base nautique* » et de « *restaurer le site de baignade non surveillé mais très prisée, au moins dans les mêmes conditions qu'avant* ».

De nouvelles idées ont aussi émergé, comme l'implantation d'une tyrolienne sur le site permettant de « *traverser le plan d'eau d'un bout à l'autre via une tyrolienne géante* », le développement de la pêche à la barque sur le lac, des « *parcours sportifs* », des « *sentiers balisés* ».

Plusieurs acteurs ont demandé que les **réflexions puissent être « faites en synergie avec les acteurs »** et notamment les municipalités à proximité du site, le Conseil départemental du Gard, Alès Agglomération et les différents usagers, considérant que le site est « *une des vitrines du Conseil départemental* ». A cet effet, plusieurs participants institutionnels proposent de collectivement « *analyser les usages actuels pour envisager les usages futurs et donc potentiellement les améliorer ou les changer* » et de mettre en place un « *schéma de structuration des usages sur les sites (pêche, rando, activités nautiques)* ».

#### DÉVELOPPER LA PÊCHE ET PERMETTRE LA PÊCHE EN BARQUE

La Fédération de Pêche du Gard, rencontrée lors des entretiens amont à la concertation avance que le « *potentiel touristique des Cambous est sous-estimé* » et souhaite « *un aménagement des Cambous pour faciliter la pêche* » avec peut-être « *plus d'accès à l'eau* » et que la « *question de la pêche à la barque sur le Lac des Cambous puisse être étudiée* », la pêche se limitant actuellement aux rives. Ils arguent que le « *site [est] extraordinaire [et serait] davantage propice au tourisme si la pêche sur le lac était autorisée* » et qu'il « *pourrait devenir un site de référence* ».

Pour ces derniers, le site offre un « *potentiel très intéressant de développement de la pêche et qui n'est pas exploité* » et qui pourrait « *bénéficier aux autres activités présentes sur le site : guinguette, hébergement alentours* ». La Fédération de Pêche du Gard propose de créer un

« *parcours de circuit pêche en lien avec le site des Cambous* ». Cela permettrait en particulier de « *développer des gîtes pêches / gîtes labellisées pêche dans les villages autour* » et de « *créer une maison du lac, maison de l'eau pour y mettre un office de tourisme, un hébergement pêche...* ». A noter que si la Fédération de Pêche du Gard est largement favorable à la pêche en barque, l'AAPPMA y semble opposée.

- Accessibilité du site et cheminement

Concernant l'accessibilité du site, les participants souhaitent que des **facilités puissent être mises en place en termes de stationnement**, pour « *faciliter le tourisme* » mais également pour que les mobilités douces puissent être développées (notamment marche et vélo).

Les acteurs du tourisme et de la pêche, ainsi que plusieurs élus, ont aussi mentionné qu'ils souhaitent « *développer les places de bus pour activités touristiques* », « *conserver l'avantage des parkings* » et que des « *aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite* » puissent être créés. En effet, le « *parking [ne semble actuellement] pas assez capacitaire avec uniquement 30 places de stationnement côté base nautiques et 20 places côté guinguette* ». Outre cette réflexion structurante sur les parkings, plusieurs acteurs ont demandé que le site puisse être mis en compatibilité vis-à-vis des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), notamment en période hivernale, où le site n'est pas accessible.

En complément, tous les participants ont souhaité que puisse être développés, sur le site et pour accéder au site, des « *aménagement de circulations douces jusqu'au site des deux lacs* », avec des « *sentiers balisés* ».

Les acteurs du tourisme ont également précisé qu'ils souhaitaient « *créer des sentiers de découvertes autour des barrages* » et que le site des Cambous puisse être intégré à un circuit touristique qui comprendrait « *certain anciens sites miniers du secteur* ». Ont aussi été évoquées la possibilité de mettre en place « *un cheminement doux* », une « *voie verte reliant Alès au site des Deux Lacs* » et la possibilité de « *créer un sentier de découverte du territoire à faire en vélo depuis Alès* ».

- Des aménagements modulables

Concernant les aménagements à prévoir sur le site des Cambous, il a été fait mention de la nécessité de **créer un environnement confortable** pour les usagers du site : bancs, pontons, tables... Toutefois, dans le cadre de la réflexion, il a été rappelé que le site se situe « *en zone rouge de PPRI* », ce qui ne permet « *pas de grands changements possibles* ».

Les participants souhaiteraient que les installations « *en dur puissent être évitées* » pour laisser place à des « *des structures durables ou modulables pour répondre à la demande des espaces de confort : bancs, pontons...* ».

En termes d'aménagement, plusieurs acteurs ont demandé la mise en place de « *panneaux d'information pédagogique* » sur les espèces présentes, les possibilités de randonnée, sur la pêche, le risque inondations...



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous

19

#### DEMANDE DE RÉAMENAGER LE LIEU-DIT DU REMBLAI DE L'AAPPMA DES PÊCHEURS DU HAUT GARD

Le site des Cambous étant très fréquenté et les activités nombreuses, notamment en période estivale, des **conflits d'usages existent**. De ce fait, le site dit « du remblai » a été créé par les bénévoles de l'AAPPMA des Pêcheurs du Haut Gard en 1999 pour « **trouver un autre espace pour les pêcheurs** » et créer une « **zone réservée à la pêche** ». Avec le temps, cet aménagement semble être devenu un lieu de stationnement pour les camping-cars, de campement sauvage, de baignade et de canotage, et il semble difficile pour les pêcheurs d'approcher la berge. Dans une lettre au Conseil départemental du Gard, l'AAPPMA demande donc « **un aménagement en guise de mesure compensatoire** ». Il s'agit de la création d'une piste non carrossable permettant aux pêcheurs d'accéder sur une zone peu fréquentée à ce jour et d'y prévoir un ponton de pêche. Ainsi, en élargissant la zone de pêche en amont du remblai, on permet un partage plus équitable du lac pour les diverses activités en été ». Cet aménagement concernerait **une piste située en berge, coté Sainte-Cécile-d'Andorge, à proximité de la Maison Jaune et des terrains propriété des Pêcheurs du Haut Gard**. L'AAPPMA propose de « **réaliser une piste d'une hauteur de 80 cm sur une largeur de 3 mètres sur une distance de 250 mètres environ avec des remblais récupérés sur le barrage de Sainte Cécile d'Andorge** ». Cet « aménagement [...] permettrait de **proposer des postes de pêche intéressants** ». De plus, « l'AAPPMA s'engagera à veiller à ce que ce lieu reste propre et entretenu ».

- Animer le site grâce à des animations ludiques, pédagogiques et sportives

Les participants ont également souhaité que le site **puisse bénéficier de diverses animations** « qui fassent vivre le site ». Ces animations pourraient être de différentes natures : **pédagogiques, ludiques et/ou sportives**.

Plusieurs propositions autour de circuits de courses ont été proposées, pour faire connaître le site, comme de mettre en place des « **parcours sportifs** », d'« **organiser un triathlon** », et de « **faire un trail des barrages** ». Les participants proposent également d'animer le Lac en lui-même avec des « **compétitions de pêche** », « **de la pêche à la barque** », ou des « **compétitions de pédalos sur les Cambous** ».

Plusieurs participants ont également proposé, dans « **un besoin de communication ludique** », que des **animations pédagogiques** comme des « **animations libres de prévention du fonctionnement de l'écosystème, ramassage des ordures et déchets, risque inondation, l'histoire du barrage...** » puissent être organisées sur le site.

L'un des participants à la concertation a également souhaité que le site puisse être « **un lieu de mémoire** » relatif aux inondations et qu'il puisse être utilisé dans le cadre du développement de la conscience du risque et de « **sensibiliser sur la ressource en eau et sur ses acteurs** ».

#### Des premiers points de vigilance en phase chantier

Lors de la réunion avec les élus et les partenaires et lors de celle avec le grand public, les études d'impacts étaient en cours. Pendant la concertation, il a donc été présenté aux participants de



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
20

premiers **points de vigilance** **présentis**, à l'aune des études en cours. Ces points de vigilance ont également été **complétés grâce à l'expertise d'usage des participants**.



Nuage de mots – contributions relatives aux vigilances chantier

- La question de la continuité des activités sur le site en période de chantier

La question de la **poursuite des activités** existantes durant la phase de travaux a été largement abordée durant la concertation. Il a été notamment questionné la poursuite des **activités de loisirs et celle du soutien d'étiage**.

Plusieurs participants se sont interrogés sur « **l'impact du chantier sur les activités de la base nautique** », notamment sur la « **Buvette de la zone touristique** ». Ils estiment que ces « **interruptions des activités de loisirs vont avoir des conséquences pour les collectivités** ».

Pour certains usagers du site, « **la baisse du niveau d'eau du lac des Cambous pourrait également avoir impact sur les activités nautiques** » d'où des craintes des prestataires d'activités nautiques qui demandent d'« **identifier la baisse du niveau du plan d'eau sur les 3 années de travaux** ».

Les études en cours permettront au Conseil départemental du Gard de déterminer si certaines activités sont conciliables avec le chantier. L'EPTB a également précisé au cours de la concertation, qu'il « **peut intervenir pour proposer des mesures compensatoires ou sites (restauration, recherche de foncier)** ».

- Soutien d'étiage en période de chantier



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
21



La question de la poursuite du **soutien d'étiage a été, à de nombreuses reprises, soulevée** lors des entretiens et de la réunion élus et partenaires.

De nombreux acteurs souhaitent en effet que cette fonction puisse être conservée pendant toute la période des travaux, à la fois pour la **conservation des activités présentes sur le site (notamment pêche et baignade), vis-à-vis de l'agriculture** sur le territoire ou de l'environnement (alimentation des sources, faune aquatique...). En effet, ces acteurs argumentent que « *le soutien d'étiage a une influence jusqu'à Anduze<sup>1</sup>* », qu'il s'agissait auparavant d'un « *enjeu qui était secondaire, mais qui prend de plus en plus d'importance dans le cadre de l'adaptation au changement climatique* ». De plus, ils mentionnent que dans le programme d'action « *Eau et Climat, il a bien été mis en avant le rôle du soutien d'étiage* ».

Le Conseil départemental du Gard a précisé que le **barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge a été initialement conçu dans une perspective de lutte contre les inondations**. Depuis, on lui a également conféré une fonction de soutien d'étiage, mais celle-ci n'est pas sa fonction première. Ces deux fonctions ne sont **pas toujours compatibles** d'où la difficulté de cet exercice d'équilibre entre les deux fonctions de l'ouvrage.

Le Conseil départemental du Gard a mentionné qu'elle étudiait la possibilité de pérenniser ce soutien d'étiage en phase travaux mais qu'« *aujourd'hui, l'objectif prépondérant de la concertation est la mise à niveau de l'ouvrage et il sera nécessaire, en période de travaux de trouver l'équilibre avec la fonction ré-alimentation des cours d'eau et la bonne protection du territoire en cas de crue* ».

La question de la préservation du **soutien d'étiage en période de travaux n'est pas encore actée** et devra faire l'objet d'investigations complémentaires sur la ressource en eau. Le Conseil départemental s'est engagé à réfléchir aux possibilités d'améliorations de la fonction soutien d'étiage de l'ensemble de ses ouvrages.

- *Qualité de l'eau durant la période de chantier*

La question de la **qualité de l'eau pendant la phase travaux a été plusieurs fois évoquée**. Plusieurs points de vigilances ont émergé sur la question de la **turbidité de l'eau en aval du barrage**. Plusieurs acteurs (EPTB Gardons, élus, Fédération de pêche, Alès Agglomération) ont alerté sur la nécessité de « *maintenir une bonne qualité d'eau* » durant la phase travaux pour conserver les usages relatifs à l'eau potable et aux loisirs mais aussi pour la préservation de la faune aquatique notamment en période de « *migration des poissons* ».

L'**agglomération d'Alès**, gestionnaire de l'eau potable a fait remonter, lors des entretiens bilatéraux, l'existence de **deux captages d'eau en aval du barrage** : le captage du Freyssinet (à environ 1km en aval du barrage) et le captage du Moulin Gardet (à environ 2km en aval du barrage). Ces deux captages ont été qualifiés de « *à surveiller car très sensible vis-à-vis du Gardon (turbidité et pollution)* ». En effet, les représentants d'Alès Agglomération précisent que « *l'eau du Gardon alimente les karsts, qui alimentent Alès en eau potable* ». **Donc si les travaux entraînent des turbidités [celles-ci] vont impacter le karst. Alès Agglomération n'ayant pas de traitement de l'eau, cela peut perturber le réseau potable** ». L'accent a été mis par la collectivité sur le risque de turbidité au droit des deux captages précités.

<sup>1</sup> Il faut entendre dans cette citation « jusqu'à la confluence entre le Gardon d'Alès et le Gardon d'Anduze ».



La Fédération de pêche souhaite que durant la durée des travaux, il n'y ait « *pas de boue* » et « **préserver la vallée du Gardon** » dans le but d'œuvrer à la « **préservation des milieux aquatiques** ». Pour cela, ils proposent de mettre en place une surveillance dès l'amont des travaux pour « *regarder avant les travaux et après les travaux si [il y a une] perturbation du milieu* ». Elle s'interroge également sur les « *solutions envisagées pour restaurer les continuités écologiques pour les populations aquatiques : poissons, insectes [...] car avec le réchauffement climatique les populations ne migrent plus* ».

- *Préserver la faune et la flore en phase travaux*

La Fédération Cévennes Environnement Nature (FACEN) et le Parc National des Cévennes ont alerté sur la nécessité de prendre des « *précautions relatives à la faune, la flore et les milieux aquatiques [...] pendant les travaux* » et à ce que les travaux n'induisent « *pas de modification du régime hydrologique* ».

Quelques élus du territoire souhaitent que des **replantations puissent avoir lieu sur le futur site**, afin de remplacer les arbres abîmés par la tempête du 10 juillet 2020. Ils souhaitent que cette replantation puisse se faire dans un « *souci d'améliorer les essences* » et dans un souci de « *compatibilité avec les essences présentes dans le PNR des Cévennes* » à proximité du site. Dans la continuité de cette réflexion, plusieurs participants proposent « *un patrimoine végétal revalorisé* » afin de « *favoriser des essences locales pour l'aménagement de la flore* » et de « *développer une flore mellifère (acacias...)* ».

L'EPTB Gardons souhaite également que les travaux sur le site puissent être l'**occasion de mener une réflexion sur la « logique de zones humides, de milieux humides, d'amélioration des conditions environnementales »** pour améliorer significativement l'environnement de la loutre, espèce protégée. De plus, l'EPTB Gardons souhaiterait profiter de la période de travaux pour « *installer des nichoirs, favoriser la faune* » sur le site.

Le représentant du Parc National des Cévennes a demandé que les « *préconisations faune-flore et paysage soient faites en travail collectif avec le Parc National* » et qu'une « *Charte de projet de développement durable en lien avec le projet du barrage avec le Parc National* » puisse être mise en place.

#### Trafic et circulation et aménagement des périodes de chantiers

**Plusieurs sites sont concernés par les travaux**. Le site des Deux Lacs (qui va permettre de stocker le matériel de chantier et les matériaux industriels) n'étant pas suffisamment étendu, un site complémentaire a été trouvé à Mercoïrol, à 15 km du barrage pour un second site de chantier. Sur ce site seront stockés et préparés tous les matériaux relatifs au BCR. Le béton produit sera ensuite livré sur le site des Deux Lacs via camions empruntant la RN 106, dont un tronçon sera fermé temporairement pendant la période de chantier.

Lors des temps de participation, la **question de la circulation et du trafic routier s'est articulée autour de deux grands types de remarques**. Un premier ensemble de contributions concernant l'**itinéraire entre le chantier et le site** et un second ensemble de contributions sur la **communication à mettre en place** en amont des travaux autour de la RN 106.



- *Itinéraire entre les zones de chantier et hausse du trafic poids lourds*

Lors des réunions avec les partenaires et le grand public, le bureau d'étude BRL a présenté les impacts en termes de circulation et l'itinéraire privilégié. La recherche d'un itinéraire idoine a été engagée courant 2020 et reste à affiner. C'est cet itinéraire dit privilégié qui a été présenté aux participants de la concertation. Il devrait transiter via la commune des Salles-du-Gardon, pour bifurquer aux alentours de la Grand Combe, puis par Laval-Pradel, jusqu'à l'arrivée sur le site qui emprunte la RD 906.

Plusieurs points de vigilance ont été évoqués concernant la « **sécurité sur la circulation routière pendant la phase chantier (sécurisation de la chaussée, signalétique)** » et concernant le **bruit, la poussière et ainsi que le nombre de poids lourds** durant la phase chantier.

Des adaptations ont été demandées aussi bien sur l'itinéraire que sur les périodes de circulation. Plusieurs participants ont, en effet, mentionné que l'itinéraire privilégié créait une « **traversée de camions devant le collège** » (collège Léo Larguier). Plusieurs participants ont donc demandé des adaptations du calendrier, notamment afin d'« **adapter le mode opératoire des travaux en fonction des dates de vacances scolaires pour le passage devant le collège** ».

Plusieurs observateurs, notamment l'Office du tourisme de l'Agglomération d'Alès, ont mentionné que le « **trafic sur la RN et le nombre de poids lourds** » pourrait avoir des conséquences à la fois sur les **activités et les fondations du musée de la mine de la Grande Combe**. En effet, il existe des « **fissures déjà présentes dans les bâtiments à cause du passage de camions actuels** » qui pourraient être multipliées par le passage des poids lourds du chantier. Un bureau d'études a été mandaté à ce sujet. De plus, ce musée possède « **un parcours visite à l'extérieur** », visites qui pourraient être impactées par la circulation des poids lourds.

D'autres participants ont souhaité que « **les travaux en période estivale puissent être évités, la période représentant un attrait touristique important pour le territoire** ». A minima, les participants demandent des « **dispositions [...] au regard de l'intensification des touristes en période estivale (camping des Deux Lacs et base nautique)** », notamment pour les vis-à-vis des « **caravanes des touristes étrangers** ».

Quelques participants ont également questionné le Conseil départemental pour savoir s'il était possible « **d'envisager des sens de circulation alternés** », pour éviter d'avoir à couper totalement la circulation de la RN 106 pendant la durée des travaux.

- *Restriction de circulation et communication à anticiper*

Concernant la communication trafic, plusieurs élus ont également insisté pour que la « **communication préalable** » sur les travaux mis en place sur le territoire soit le plus « **large possible et le plus en amont possible** » du démarrage des travaux. Ils souhaitent également que cette communication soit également répercutée « **sur les villes de Lozère qui seraient concernées par les travaux de la RN 106** » et qu'une information spécifique soit dédiée aux poids lourds qui transitent par le territoire (affichage, relais via la Fédération des transporteurs...).

Une information spécifique sera également à conduire « **notamment aux alentours de la Grand Combe** » pour favoriser l'« **acceptation de la population [...] qui a un ] passé assez compliqué avec la mine** ». Pour plusieurs participants, il s'agit certes de « **communiquer autour de l'opération pendant la phase chantier afin que les usagers puissent avoir une bonne compréhension, acceptabilité de la gêne** ».



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
24



BILAN DE CONCERTATION  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
25

occasionnée » et de « **profiter de la phase chantier (sur la voirie) pour communiquer sur la gestion du risque inondation par exemple (qu'est-ce que fait le Conseil départemental, les collectivités...)** ».

Outre la communication relative à la circulation, plusieurs participants à la concertation ont proposé de « **valoriser et communiquer après la phase travaux pour rappeler que le problème sera derrière nous** » et de mettre en place des « **panneaux d'information sur le barrage aux alentours du site** », pour valoriser à la fois l'ouvrage et le chantier d'envergure qui s'est tenu.

#### PARTIE 3 : LES SUITES DE LA CONCERTATION

Les contributions issues de cette première phase de concertation avec le territoire **relèvent davantage de la vision prospective du site** et de son aménagement et des **interrogations sur les modalités de travaux (notamment la circulation)** que de **l'opportunité même du projet, qui semble largement confortée**. Ces contributions reviennent également sur l'information et la communication préalable qui sera nécessaire à la phase travaux.

Le Conseil départemental du Gard a souhaité que ces contributions puissent être intégrées dans le programme de l'opération, qui de fait, a été étendu afin :

- Que les deux barrages puissent faire l'objet de l'installation de nouveaux équipements qui permettent de mieux maîtriser la gestion et le contrôle des faibles débits (estivaux) pour répondre aux enjeux de la ressource et de l'adaptation au changement climatique.
- Que la **conception des aménagements paysagers** à l'issue des travaux intègre le site des deux lacs ce qui n'était pas prévu initialement.

Le Conseil départemental du Gard souhaite également que **l'information et la participation puissent être poursuivies en amont des travaux**. A cet effet, deux nouvelles phases d'échanges avec le territoire vont se succéder :

- Une **première phase d'information, à l'automne 2021**, pour restituer cette première phase de concertation et présenter les nouvelles études disponibles, en particulier le résultat des études d'impact.
- Une **seconde phase en amont de l'enquête publique**, qui se déroulera au second semestre 2022, toujours dans l'objectif d'informer sur l'actualité du projet et de ses études.

Dans l'intervalle, l'actualité du projet et des études restent disponibles sur la **plateforme de concertation** : [www.colidee.com/CD30](http://www.colidee.com/CD30) .

#### ANNEXES



### Réunion partenaires du 6 mai 2021 - Contributions Atelier 1

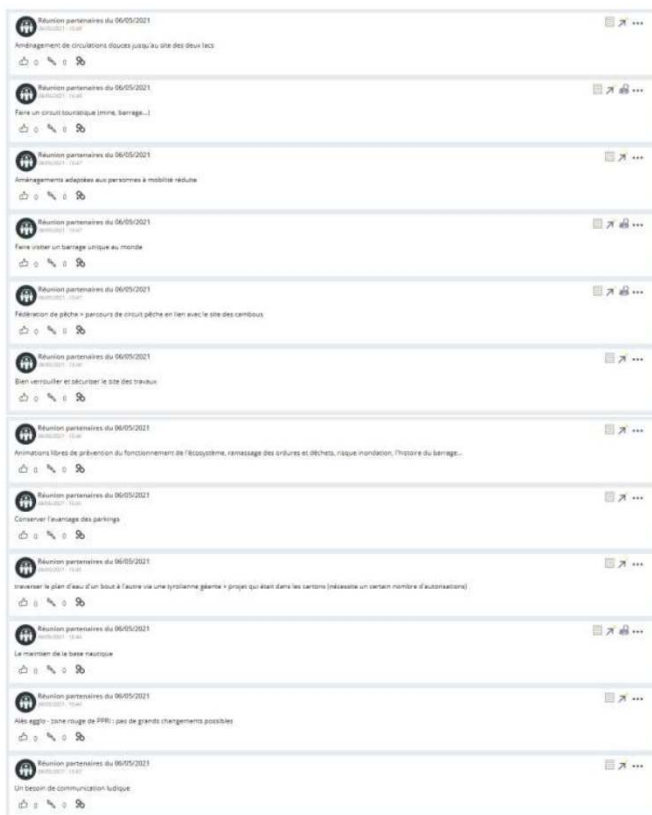
Quelle vision du site et de ses usages à la fin des travaux ? Quelles plus-values les travaux pourraient-ils apporter au site et à ses différents usages ?

Réunion partenaires du 06/05/2021 10:24	Developper l'activité pêche
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:25	accéder après travaux à commencer le côté sauvage du site du barrage (le site n'est pas qualifié d'un intérêt environnemental mis en avant) - un chantier une fois terminé peut il aussi intégrer une volonté de valorisation et sensibilisation à des qualités environnementales et paysagères
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:26	Un chantier qui permettrait de restaurer la restauration et l'hébergement local
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:27	Site voisins des deux lacs : aller à la rencontre des cités de ces hébergements
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:27	Un patrimoine végétal restauré
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:28	Créer un sentier de découverte du territoire à faire en vélo depuis Ails
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:28	Pour travaux - tourisme industriel visiter le barrage et montrer la qualité du travail fourni
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:29	En amont de compensation restituer quelque chose de mieux qu'on a aujourd'hui 1 jour 2
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:30	Entre Ails et les deux lacs : aménager deux
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:31	Valoriser et communiquer après la phase travaux pour rappeler que le "problème" sera derrière nous
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:32	handicapés par la close de non accès en hiver

Réunion partenaires du 06/05/2021 10:32	Des parcours sportifs
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:33	Présence une berge du public + préservation de la faune flore (pas d'intervention de l'homme)
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:33	Communiquer autour de l'opération pendant la phase chantier afin que les usagers puissent avoir une compréhension / acceptabilité de la gêne
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:33	des projets saisonniers
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:34	Trouver des activités 4 saisons
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:34	Services balisés, panneaux avec explications sur la nature
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:35	Profiter de la phase chantier (sur le vernal) pour communiquer sur la gestion du risque inondation par exemple (ou les us que fait le département, les collectivités, ...)
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:35	Panneau d'information sur le barrage aux alentours du site
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:35	le gonguette + pont d'étape
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:36	Organisation des visites de chantiers
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:36	l'ytystème
Réunion partenaires du 06/05/2021 10:41	Schéma de structuration des usages sur les sites (pêche, rando, activités nautiques)



### 3. BILAN DE LA CONCERTATION

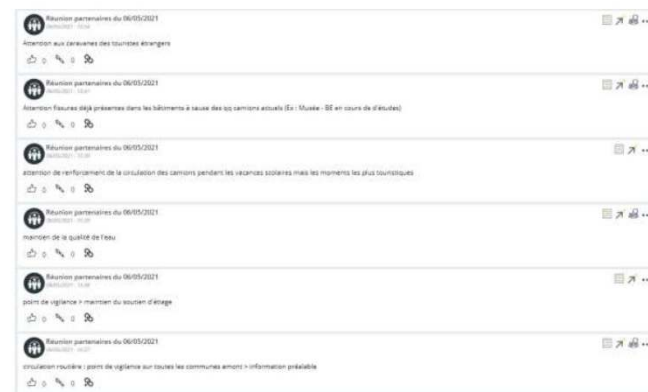


 **BILAN DE CONCERTATION**  
 Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
 30



### Réunion partenaires du 6 mai 2021 - Contributions Atelier 2

*Quels points de vigilance du chantier sur mes activités ? Quels leviers pour réduire ou compenser la phase de travaux sur mon activité ?*



 **BILAN DE CONCERTATION**  
 Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous  
 31



<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Suivete de la zone touristique.</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Le musée de la grande combe: grand impact par le passage des qq camions accueils</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>anticiper l'information avant de lancer la phase chantier</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Alex Aggla - DT - Pour le passage des camions, il y a un musée (à maison du minéral) avec un parcours visite à l'extérieur</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>tourisme et chantier - des dispositions à prendre d'une part au regard de l'interdiction des tournées en période estivale (parcours des deux lacs et base nautique) et de la circulation PL pendant le chantier</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>des aggr - 2 km à l'est du barrage, deux points de captage (l'Hyacinthe) - pas adapté pour un traitement &amp; Moulin Languet - le second ne possède aucun système de traitement, le plus sensible à sur le territoire, attention aux risques de pollution</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>information et vigilance sur le territoire de la commune de la grande combe</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>point de vigilance - sécurité sur la circulation routière pendant la phase chantier (décurseur de la chaussée, signalétique)</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Parc régional à implémenter en amont</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Précaution faune flore et paysage, travail collectif avec le parc national</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>temporaires: point de vigilance sur les retards et les dossiers d'autorisation à venir</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Charte de projet de développement durable en lien avec le projet du barrage avec le Parc National</p>

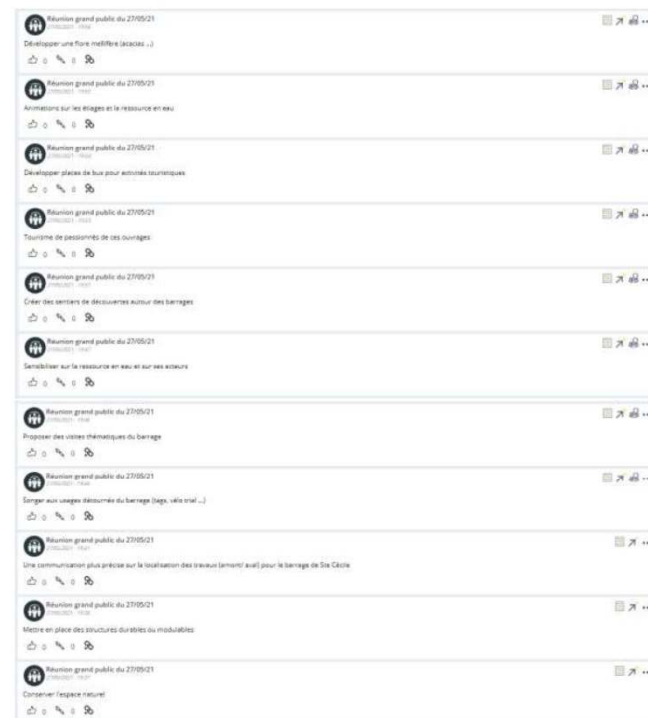
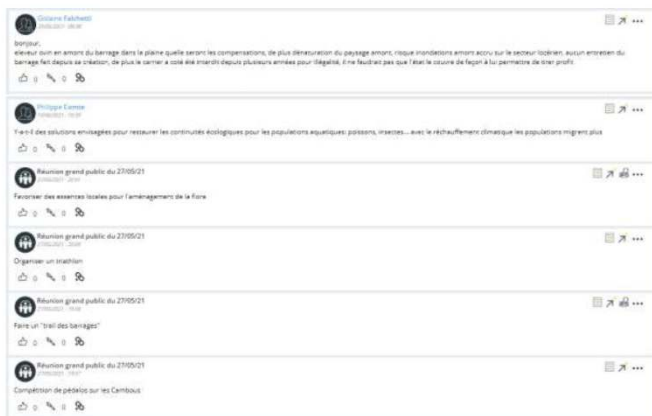
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Adopter le mode opératoire en fonction des dates de vacances scolaires pour le passage devant le collège</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>associer les AADPM locales aux réflexions</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Envoyer des sens de circulation attendus</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Sourcil d'étage</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Précaution de la population, notamment aux abords de la grande combe (passé assez compliqué avec le mine)</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Site sensible - informer et intégrer les associations de pêche</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Traverse de la Grande Combe - zones touristiques</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Levers compensatoire - ETRB pour intervenir pour proposer des mesures compensatoires au sites (restauration, recherche de forçes)</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Traverse de camions devant un collège</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Le trafic sur le RI et le nombre de PL</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Point de vigilance sur la circulation des camions</p>
<p><b>Réunion partenariale du 06/05/2021</b> 13:00</p> <p>Impact sur les activités de la base nautique</p>

### 3. BILAN DE LA CONCERTATION



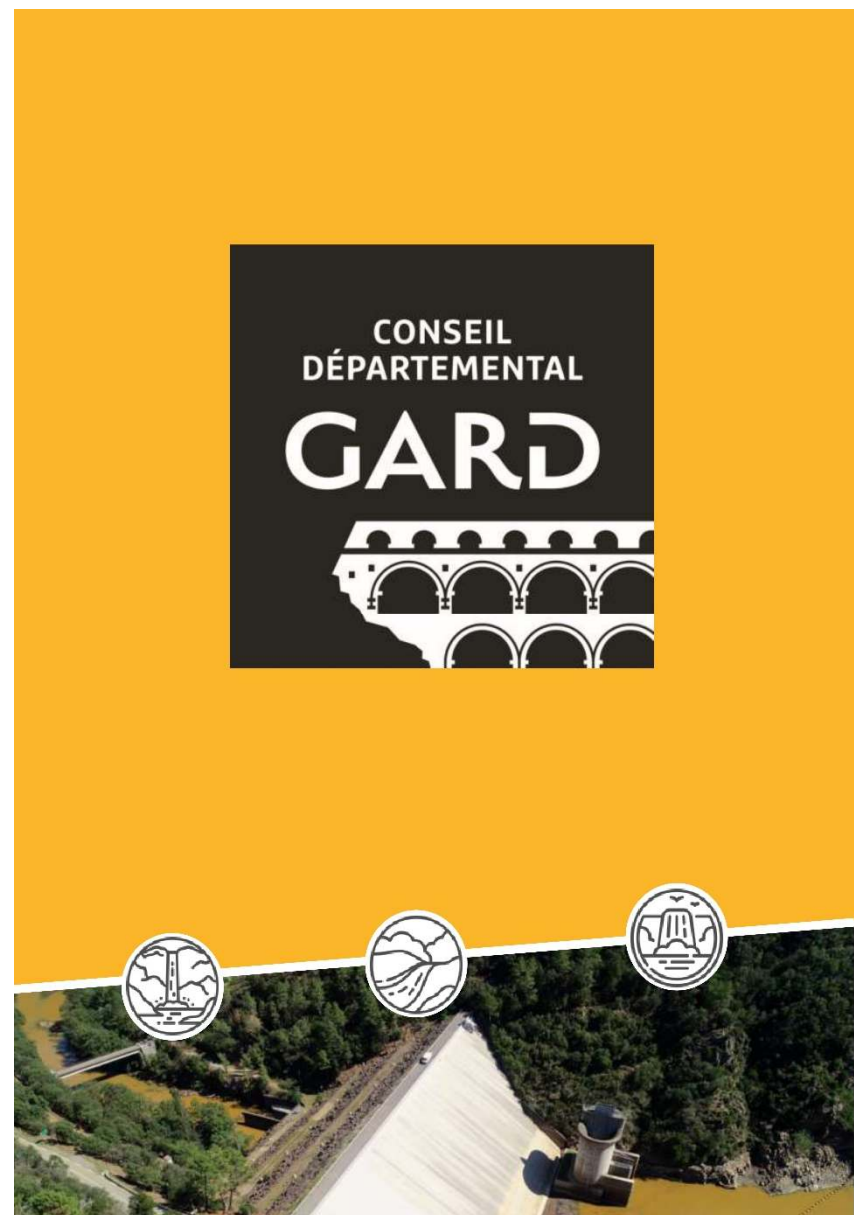
#### Réunion grand public du 27 mai 2021 - Contributions

Quelle vision du site et de ses usages à la fin des travaux ? Quelles plus-values les travaux pourraient-ils apporter au site et à ses différents usages ?





**BILAN DE CONCERTATION**  
Mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des  
Cambous  
36







**BRL**  
*Ingénierie*



[www.brl.fr/brli](http://www.brl.fr/brli)

*Société anonyme au capital de 3 183 349 euros  
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862  
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19*

1105, avenue Pierre Mendès-  
France  
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5  
FRANCE  
Tél. : +33 (0) 4 66 84 81 11  
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09  
e-mail : [brli@brl.fr](mailto:brli@brl.fr)